



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8633<sup>e</sup>** séance

Lundi 7 octobre 2019, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Matjila . . . . . (Afrique du Sud)

*Membres :*

Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M <sup>me</sup> Van Vlierberge
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Moriko
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Craft
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Ugarelli
Pologne . . . . .	M. Radomski
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen

## Ordre du jour

### Paix et sécurité en Afrique

Le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits

Lettre datée du 2 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/786)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

#### **Le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits**

#### **Lettre datée du 2 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/786)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Éthiopie et de la Namibie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M<sup>me</sup> Liberata Mulamula, Universitaire invitée et Directrice associée de l'Institut d'études africaines à l'Elliott School of International Affairs de George Washington University; M<sup>me</sup> Naledi Maite, Directrice de programme de African Women in Dialogue, en Afrique du Sud; et M<sup>me</sup> Linda Vilakazi, Directrice de programme de Zanele Mbeki Development Trust.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M<sup>me</sup> Jeanne d'Arc Byaje, Observatrice permanente de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/786, qui contient une lettre datée du 2 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil des activités menées par l'ONU en matière de diplomatie préventive ainsi que de prévention et de règlement des conflits en Afrique.

Toutes nos activités en matière de prévention et de règlement des conflits s'appuient sur des partenariats avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les communautés économiques régionales et autres. L'Union africaine est notre principal partenaire stratégique sur tout le continent. Je salue le leadership de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, qui a participé à nombre de nos débats.

Nous faisons des progrès en matière de prévention des conflits, en collaboration avec nos partenaires, dans de nombreuses régions d'Afrique. En Gambie, par exemple, l'action conjointe menée il y a deux ans par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'ONU et les pays voisins a permis d'éviter une escalade de la crise politique et de faciliter une transition pacifique et démocratique. À Madagascar, nous avons travaillé en collaboration avec l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Organisation internationale de la Francophonie pour faciliter le dialogue qui a contribué à la tenue d'une élection présidentielle pacifique dans ce pays l'an dernier. C'est en très grande partie grâce à nos bons offices, ainsi que ceux de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise, de la CEDEAO et de l'Union européenne, que les tensions politiques en Guinée-Bissau ont été apaisées. J'exhorte toutes les parties à œuvrer en faveur d'élections pacifiques, transparentes, libres et régulières dans ce pays le mois prochain.

Au Cameroun, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale travaille en collaboration avec les autorités et les parties prenantes nationales et régionales à l'appui des efforts visant à remédier, par un dialogue inclusif, aux causes profondes des crises qui frappent les régions du nord-ouest et du sud-ouest. Les conclusions du dialogue national au Cameroun viennent d'être publiées. L'accord conclu récemment au Soudan, qui a été négocié par l'Union africaine et l'Éthiopie, offre à la communauté internationale une occasion d'apporter son appui à la paix durant une période délicate, dans un pays qui a connu de terribles conflits et souffrances. En outre, mon Représentant spécial pour l'Afrique de

l'Ouest et le Sahel a mené une action conjointe avec la CEDEAO et l'Union africaine à l'appui des processus électoraux pacifiques et inclusifs en Sierra Leone, au Nigéria et au Sénégal.

*(l'orateur poursuit en français)*

Le terrorisme est une menace croissante pour tout le continent, et avec de graves implications pour la paix et la sécurité dans le monde. Au Sahel, des groupes terroristes attaquent régulièrement les forces de sécurité locales et internationales – nous avons eu encore un mort hier –, y compris nos Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La violence se propage vers les États côtiers du golfe de Guinée. Au Nigéria, Boko Haram et ses factions dissidentes terrorisent les communautés locales et attaquent les forces de sécurité, malgré les efforts de la Force multinationale mixte. Nous voyons des réseaux terroristes se propager dans toute la Libye et l'Afrique du Nord, s'étendre à travers le Sahel jusqu'à la région du lac Tchad et apparaître en République démocratique du Congo et au Mozambique. C'est une bataille que nous ne sommes pas en train de gagner. Il ne s'agit pas seulement d'une question régionale, mais d'un danger évident et immédiat pour la paix et la sécurité dans le monde. Je me félicite du sommet de la CEDEAO qui s'est tenu le mois dernier à Ouagadougou et de l'engagement renouvelé des États membres de la CEDEAO à participer financièrement et militairement à la lutte contre le terrorisme.

Nous devons prendre conscience que les répercussions de la crise en Libye s'intensifient et se propagent dans toute la région, avec des armes et des combattants qui traversent sans cesse les frontières. Comme le Conseil le sait, mon Représentant spécial s'emploie, avec les partenaires régionaux, nationaux et internationaux, à prévenir une nouvelle escalade de la violence et à encourager un retour au processus politique. J'ai aussi déjà envoyé au Président du Conseil de sécurité une copie de la lettre du Président de la Commission de l'Union africaine, présentant la proposition du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine envers le Conseil de sécurité et je me félicite de la perspective d'un renforcement de la coopération avec l'Union africaine sur la Libye.

La paix au Mali est également essentielle à la paix dans le Sahel. Malgré les terribles attentats perpétrés la semaine dernière dans la région de Mopti, j'espère que le projet d'un dialogue politique inclusif – dont les

termes de référence ont été approuvés – facilitera la mise en œuvre de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali. Notre mission de maintien de la paix, la MINUSMA, joue un rôle crucial dans l'appui à la mise en œuvre de cet accord et a besoin d'un soutien constant et sans faille.

Les opérations militaires africaines, y compris la Mission de l'Union africaine en Somalie, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, la Force multinationale mixte luttant contre Boko Haram et d'autres, méritent toutes notre soutien. Je salue la décision du Conseil de lever les restrictions géographiques imposées au ravitaillement apporté par la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Mais il faut reconnaître que cela ne suffit pas. J'exhorte à nouveau le Conseil à donner aux opérations africaines d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme des mandats clairs, portés par un financement prévisible et durable grâce à des contributions obligatoires.

Le développement durable et inclusif est un but en soi. C'est aussi le moyen le plus efficace de traiter les causes profondes des conflits, de l'extrémisme et du terrorisme. Pour prévenir les conflits et bâtir des communautés et des sociétés résilientes, il est essentiel de lutter contre la pauvreté et les inégalités, de renforcer les institutions publiques et la société civile et de promouvoir les droits humains. Ces objectifs sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Grâce à notre cadre commun pour le développement durable, nous travaillons en pleine harmonie avec l'Union africaine pour promouvoir une Afrique pacifique et prospère, avec une attention toute particulière envers l'inclusion, les droits des femmes et l'égalité des sexes. Une participation significative des femmes, y compris en tant que dirigeantes, renforcera notre action et contribuera de manière essentielle à une paix durable.

La lutte contre la crise climatique est une autre mesure préventive indispensable. Les risques liés aux phénomènes climatiques, notamment les sécheresses, les inondations et l'évolution des régimes pluviométriques, se conjuguent souvent aux facteurs politiques, sociaux et économiques. Nous devons de toute urgence réduire les émissions afin d'éviter des conséquences catastrophiques pour le développement durable et la sécurité dans toute l'Afrique, tout en renforçant notre soutien aux pays les plus touchés.

Il est aujourd'hui indiscutable que les changements climatiques ont contribué à l'aggravation de la situation sécuritaire, notamment au Sahel. Près de la moitié des 1,3 milliard de personnes vivant en Afrique ont moins de 15 ans. Offrir à cette génération des opportunités en matière d'éducation, de formation et d'emploi doit être au cœur de toute stratégie de développement. Comme nous l'avons récemment vu au Soudan, les femmes et les jeunes sont des acteurs clés de l'édification de sociétés pacifiques. J'exhorte le Conseil à travailler avec eux et pour eux, avec beaucoup plus d'efficacité.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Lorsque la prévention échoue, l'ONU collabore avec ses partenaires pour atténuer les souffrances, résoudre les conflits et instaurer une paix durable. Nous appuyons vigoureusement l'initiative de l'Union africaine, « Faire taire les armes d'ici 2020 », car elle est un point d'appui pour promouvoir la paix et la sécurité et offrir un avenir meilleur et plus sûr. Je félicite le Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 2457 (2019) sur cette initiative et pour l'accent placé sur le rôle des jeunes. Notre partenariat stratégique renforcé avec l'Union africaine se fonde sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, adopté en 2017. Et cela a été démontré une fois de plus en février, lorsque le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2457 (2019) sur les mesures à prendre pour mettre fin aux conflits en Afrique grâce à une coopération et un partenariat internationaux renforcés (voir S/PV.8473).

Nos plus grandes missions de maintien de la paix se trouvent sur le continent africain, où plus de 80 000 soldats de la paix sont actuellement déployés. L'Afrique est aujourd'hui la région qui fournit le plus de contingents. Nous devons à ces Casques bleus un soutien fort et uni au moyen d'un financement solide et de mandats robustes. Je salue la coopération du Conseil avec l'Union africaine, notamment avec son conseil de paix et de sécurité. Partout sur le continent, l'ONU travaille en coopération étroite et constante avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines pour prévenir et régler les conflits.

La République centrafricaine n'en est qu'un exemple. L'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations coopèrent à l'appui de l'Accord politique de paix et de réconciliation, le document historique conclu en février pour mettre fin à la violence contre les civils, renforcer et étendre l'autorité de l'État et

favoriser le développement social dans ce pays ravagé par le conflit.

La prévention des conflits est difficile à quantifier et ne fait pas nécessairement la une des journaux, mais en l'occurrence ne pas faire les gros titres est une bonne nouvelle pour les personnes au service desquelles nous œuvrons. La prévention apporte de gigantesques bienfaits. La prévention et le règlement des conflits sont tributaires de l'engagement des parties concernées, mais au-delà ils nécessitent également que la communauté internationale soit engagée et unie autour d'objectifs communs. Le ferme engagement du Conseil dans les efforts de prévention sur le continent africain, en collaboration avec les partenaires régionaux et sous-régionaux, est plus que jamais nécessaire et apprécié.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Mulamula.

**M<sup>me</sup> Mulamula** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat extrêmement important sur le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits dans la réalisation des objectifs de paix et de sécurité en Afrique. C'est pour moi un grand honneur de faire partie des intervenants conviés à présenter un exposé et de prendre la parole en premier pour partager avec le Conseil mon expérience et mon appel en faveur du rôle des femmes dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits. Mais avant cela, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de présider les travaux du Conseil en ce mois d'octobre, qui est un mois important dans l'histoire de l'ONU.

Le monde entier est témoin à la fois de l'érosion du multilatéralisme et de sa contribution à rendre le monde meilleur pour nous tous. Le fait que le Conseil débattre de la primauté de la diplomatie préventive nous rappelle sans détour que nous n'avons pas été à la hauteur de la raison d'être des Nations unies, par laquelle nous, les peuples, avons proclamé notre détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Puisque que le Conseil se penche sur les mesures importantes à prendre pour renforcer la diplomatie préventive, qu'il me soit permis de mettre en avant quelques-unes des difficultés rencontrées dans le cadre de ma propre expérience personnelle et des divers processus de paix auxquels j'ai pris part, ainsi que les groupements de femmes auxquels j'ai eu le privilège de participer.

Je viens de Tanzanie, un pays qui a joué un rôle exceptionnel dans le règlement des conflits, la diplomatie préventive et la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs et au-delà. C'est pourquoi je peux dire ici que ma carrière m'a amenée à avoir une expérience directe du règlement des conflits, de la gestion des conflits et de la recherche de solutions négociées. J'ai eu le privilège d'être la première Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La genèse de cette organisation remonte au génocide rwandais et aux guerres qui ont touché la région des Grands Lacs entre 1994 et 2004. Ce cadre régional est la réponse régionale aux conflits violents et au génocide qui ont frappé la région.

Tous les types d'initiative de paix, d'intervention, de processus de médiation, de concept, de cadre et autre instrument juridique ont été essayés dans la région des Grands Lacs. Mais la signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, qui portait création de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a été considérée comme un tournant démontrant la ferme volonté politique des États de la région de mettre en place des structures et d'élargir le champ des responsabilités en matière de prévention au-delà des gouvernements. Cela a permis d'associer la société civile et les groupes de femmes et de jeunes aux efforts. Les mécanismes de suivi qui ont été mis en place, notamment le Sommet des chefs d'État, le Conseil ministériel régional, le Secrétariat et les mécanismes nationaux de coordination, l'ont été pour veiller à ce que des mesures appropriées soient prises pour empêcher que l'escalade des conflits n'aboutisse à des violences et à des atrocités de masse.

La complexité des problèmes liés à la violence cyclique exige que toute tentative sérieuse d'aborder les questions de paix et de sécurité dans la région et sur le continent africain soit fondée sur un cadre et une approche régionaux, car les pays de la région sont susceptibles de mieux comprendre la situation sur le terrain que les acteurs extérieurs. Bien qu'au fil du temps, l'évaluation de la légitimité et le rôle des pays de la région qui partagent des intérêts communs aient été remis en question – et les spécialistes ont beaucoup écrit à ce sujet – je tiens à souligner que, malgré les quelques situations politiquement instables qui persistent, ainsi que les nombreuses questions non résolues, au moins, pour le moment, les armes ont été réduites au silence dans cette partie de la région.

J'avais l'énorme responsabilité de transformer durablement les héritages et les cycles de conflits violents et de génocide en coexistence pacifique entre les communautés et les pays de la région. Ce n'était pas une tâche facile, mais comme le dit l'adage, si vous voulez faire quelque chose, confiez-le à une femme, et si vous voulez que ce soit bien exprimé, confiez-le à un homme. Ma tâche consistait à faciliter le dialogue pour prévenir, maîtriser et gérer les situations susceptibles d'affecter la paix et la sécurité, et à chercher à identifier les déclencheurs potentiels d'hostilités intra- et interétatiques.

En lisant l'un des rapports des Nations Unies sur la prévention des conflits et la diplomatie préventive en action (*United Nations Conflict Prevention and Preventive Diplomacy in Action*), j'ai été au regret de constater que le recours aux bons offices du Secrétaire général à travers le déploiement d'envoyés et de représentants spéciaux dans les zones de conflit vise davantage à prévenir l'escalade des conflits ou des crises qu'à les empêcher complètement de se reproduire. Des exemples de succès ont été rapportés au Mali, au Burkina Faso, en Colombie et ailleurs, mais il s'agit généralement de « trop peu, trop tard ». Je tiens à rappeler au Conseil qu'au plus fort de la crise politique au Burundi, la formation pays de la Commission de consolidation de la paix était censée y effectuer une mission. Sur le terrain, nous attendions avec impatience les renforts de la Commission de consolidation de la paix. Mais la mission a été annulée à la dernière minute en raison de ce que l'on a appelé la situation au plan de la sécurité dans le pays, alors que les dirigeants de la région affluaient vers le Burundi.

J'en viens maintenant au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car, compte tenu des exposés présentés autour de la table, je suppose qu'il sera l'un des thèmes centraux du débat d'aujourd'hui. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Ils ont appelé à l'application intégrale et effective de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité et ont, pour la première fois, reconnu l'existence de liens entre développement, paix, sécurité et droits de l'homme. En outre, et conformément aux obligations découlant de la résolution 1325 (2000), l'ONU et les dirigeants de la région des Grands Lacs – celle que je connais le mieux – ont signé en février 2013 l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sa Plateforme

des femmes pour la mise en œuvre de cet accord-cadre. La Plateforme des femmes pour cette région instable, dont je fais partie intégrante, fournit un cadre propice à la promotion du rôle important des femmes dans les processus de paix et les processus politiques de la région et contribue notamment à instaurer la stabilité tant souhaitée en participant à la création des conditions nécessaires à la paix et au développement dans la région.

Ce qui est remarquable, ce qui vaut la peine d'être signalé ici, c'est que, bien que cette plateforme ait été initiée et lancée par M<sup>me</sup> Mary Robinson, alors Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ses successeurs, l'Ambassadeur Djinnit et l'Envoyé spécial actuel, l'Ambassadeur Xia, qui sont deux hommes, en ont fait leur programme phare pour la diplomatie préventive et la consolidation de la paix dans la région, avec un succès considérable. Les missions de paix conjointes de l'Union africaine et de l'ONU menées au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan n'auraient pas été possibles sans leur plein appui en termes de ressources et de volonté politique. Je tiens à les saluer pour avoir été des modèles exceptionnels, en paroles et en actes, dans la campagne « HeForShe ».

Malgré les nombreux instruments, plans d'action nationaux et mécanismes de mise en œuvre, les femmes n'ont pas encore une représentation égale ou une influence démontrable sur les politiques relatives à la paix et à la sécurité. La violence à l'égard des femmes demeure peut-être la violation des droits humains la plus répandue sur le continent africain et dans la région des Grands Lacs en particulier. L'absence de participation des femmes africaines aux processus de médiation officiels et à la table des négociations dans les processus de paix en particulier, reflète un aspect important du programme de la résolution 1325 (2000) qui reste mal appliqué.

En outre, les contributions importantes des femmes aux initiatives de médiation et de prévention des conflits aux niveaux infranational et local, ainsi que le rôle important qu'elles y jouent, continuent d'être largement méconnus et peu soutenus. C'est dans ce contexte que l'Union africaine a pris des décisions historiques qui ont abouti à la création du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, officiellement appelé FemWise-Africa. Les modalités de ses opérations ont été approuvées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 13 mars 2017 et par le Conseil de sécurité

le 27 mars 2017, lors d'une réunion organisée selon la formule Arria. Avec la permission du Conseil, je voudrais expliquer un peu plus en détail la situation de FemWise-Africa, que je considère comme directement liée aux objectifs de ce débat sur la diplomatie préventive et la paix et la sécurité en Afrique.

FemWise, comme son nom l'indique, vise à renforcer le rôle des femmes dans les efforts de prévention des conflits et de médiation dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le Réseau offre une plateforme pour le plaidoyer stratégique, le renforcement des capacités et le réseautage visant à améliorer la mise en œuvre des engagements sur l'inclusion des femmes dans le rétablissement de la paix en Afrique. L'une de ses priorités est de professionnaliser le rôle des femmes dans la diplomatie préventive et la médiation sur les volets 1, 2 et 3, et de veiller à ce qu'elles puissent participer de manière significative et efficace aux processus de paix. D'une manière générale, FemWise-Africa vise à combler les écarts entre les efforts de médiation sur les volets 1, 2 et 3 et les efforts de synergie axés sur des processus de paix inclusifs produisant des résultats durables.

Nous étions au Burundi en juin pour une mission de paix conjointe de FemWise-Africa et du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, menée sous la direction de M<sup>me</sup> Catherine Samba-Panza, ancienne Présidente de la transition de la République centrafricaine, et de M<sup>me</sup> Speciosa Kazibwe, ancienne Vice-Présidente de l'Ouganda, désormais membre du Groupe des Sages de l'Union africaine. L'objectif de la mission était d'encourager les autorités du Burundi, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo à associer les femmes, la société civile et les autres parties prenantes au dialogue. Nous avons pensé qu'il était opportun d'engager toutes les parties prenantes dans une telle diplomatie préventive au Burundi en particulier, alors que le pays se dirige vers des élections générales l'année prochaine.

Ce qui nous a le plus frappées, c'est la façon dont les Burundi ont été réceptifs à FemWise-Africa et aux efforts qu'il menait sur le terrain. Avec l'appui du Ministère du genre, ils ont formé des équipes de médiation au niveau communautaire, s'inspirant de FemWise-Africa pour désamorcer les conflits et les tensions entre les communautés avant qu'ils ne dégénèrent en crises. Il s'agit là d'un exemple de bonne pratique en matière de diplomatie préventive aux niveaux local et individuel,

qui doit être renforcé et appuyé si nous voulons instaurer une paix et un développement durables dans ce pays.

L'Union africaine associe les femmes à son initiative Faire taire les armes d'ici 2020. Nous nous sommes réunis à Constantine, en Algérie, pour voir comment jouer au mieux notre rôle afin que l'Union africaine réponde à ces aspirations. L'année prochaine, nous célébrerons les anniversaires de ces aspirations historiques, à savoir les 20 ans de la résolution 1325 (2000); les 25 ans du Programme d'action de Beijing, qui est le premier à avoir fixé un quota de 30 % pour la représentation des femmes; et, bien sûr, l'initiative Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. La question est de savoir si les armes se seront tuées en Afrique d'ici là.

Le Réseau des femmes d'influence en Afrique, lancé conjointement en juin 2017 par la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, en partenariat avec la République fédérale d'Allemagne, ici au Siège de l'ONU, vise à renforcer le leadership des femmes dans la gouvernance, la paix et la sécurité afin de transformer l'Afrique, en veillant notamment à ce que les femmes puissent jouer un rôle constructif dans l'initiative visant à faire taire les armes par des activités de plaidoyer et de sensibilisation des communautés. En tant que coordonnatrice du pilier Paix et sécurité du Réseau, je demande au Conseil de reconnaître ces efforts et d'appuyer le Réseau avec les ressources nécessaires pour qu'il puisse véritablement changer la donne.

Je suis fière d'annoncer que le Réseau, sous la direction compétente de la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, de M<sup>me</sup> Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et de M<sup>me</sup> Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, s'est fixé pour objectif de lancer des actions durables et concrètes pour les femmes en Afrique, conformément aux engagements pris par l'Union africaine et l'ONU en faveur de la prévention et de la recherche de solutions tangibles sur le terrain. Les femmes n'ont pas besoin de prouver qu'elles peuvent véritablement influencer sur la recherche de solutions aux causes des conflits armés et des déplacements. Elles doivent plutôt accroître le rôle proactif qu'elles jouent dans la consolidation de la paix et le développement durable.

Je juge encourageante l'initiative prise par le Secrétaire général de faire de la prévention la priorité absolue pour parvenir à la paix et au développement. La séance d'aujourd'hui témoigne clairement de

l'engagement des États et du Conseil à prendre des mesures fortes pour prévenir les conflits et les atrocités criminelles en Afrique et dans le monde. Je lance un humble appel au Conseil pour qu'il joigne le geste à la parole, c'est-à-dire qu'il investisse dans la prévention des conflits et les efforts qui ciblent les causes profondes et les moteurs de la violence.

Il est grand temps de considérer les femmes non pas comme des victimes, mais comme des agentes de la diplomatie préventive jouant un rôle catalyseur de la consolidation de la paix. J'ai à nouveau le privilège d'être membre du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix, créé par le Secrétaire général, un groupe qui accorde la priorité aux programmes d'autonomisation des femmes et de promotion de la jeunesse. Néanmoins, nous ne sommes toujours pas en mesure de faire participer les organisations féminines locales de manière efficace et significative, en raison des règlements et critères financiers contraignants qui régissent le Fonds. Ceux-ci doivent être modifiés conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général de veiller à ce que les femmes jouent un rôle important dans la diplomatie préventive, le règlement des conflits, la consolidation de la paix et le développement durable.

Faisant fond sur ce qui précède, je voudrais conclure par quelques recommandations.

Premièrement, alors que le Conseil examine la question de la diplomatie préventive, il n'est nul besoin de réinventer la roue, puisque les mécanismes, cadres et instruments juridiques nécessaires existent déjà, notamment les mécanismes régionaux tels que les plans d'action nationaux au titre de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, qui restent inappliqués faute de ressources, voire de volonté politique.

Deuxièmement, je me dois souligner que l'approche régionale ou sous-régionale est la plus appropriée et doit être le principal mécanisme de réponse en matière de diplomatie préventive en Afrique.

Troisièmement, nous constatons que le budget annuel prévu pour l'entretien des forces de maintien de la paix – plus d'un milliard de dollars, par exemple, dans le cas de la République démocratique du Congo – contribuerait grandement à la mise en œuvre de plans d'action nationaux traduisant les engagements sur les femmes et la paix et la sécurité dans les politiques et programmes nationaux de nombreux pays africains.

Quatrièmement, j'appelle le Conseil à appuyer et à renforcer les capacités des organisations régionales africaines et des femmes africaines engagées dans la prévention des conflits et la médiation par le biais de FemWise-Africa et d'autres plates-formes pour les femmes. L'accent doit être mis sur la prévention proactive des conflits, avant qu'ils ne dégèrent, plutôt que sur la prévention réactive des conflits, c'est-à-dire celle qui vise à empêcher l'escalade d'un conflit qui a déjà éclaté. Les différentes initiatives internationales et régionales resteront sans effet si elles sont mises en œuvre de façon isolée des initiatives locales et sans une prise en main à l'échelle locale afin d'en assurer la durabilité. Comme indiqué dans la déclaration du Secrétaire général, les blocs régionaux ont joué un rôle essentiel dans le règlement des conflits grâce aux efforts de médiation, malgré les difficultés auxquelles ils se heurtent. Ils doivent être renforcés et soutenus.

Cinquièmement, il faut élaborer une approche holistique et inclusive qui garantisse que personne n'est laissé pour compte. L'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont placé les femmes et les jeunes au centre de leurs aspirations. Il va sans dire que la collaboration et la coopération entre les diverses institutions et communautés actives dans ce domaine sont essentielles. Je participe à divers cadres de prévention, dont l'Action mondiale contre les atrocités criminelles, qui est mentionnée dans le rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger (S/2019/463). Il s'agit d'un réseau mondial et inclusif de partenaires, opérant sous la houlette de plusieurs États, avec le soutien du Gouvernement suisse, et œuvrant à la prévention des atrocités. Son objectif est d'aider les États qui souhaitent mettre au point des mécanismes nationaux de prévention d'atrocités criminelles. J'invite le Conseil de sécurité à collaborer étroitement avec ces institutions.

Enfin, le dialogue et la médiation sont des approches de persuasion vitales qui doivent être mises à profit, alors que le Conseil réfléchit à l'importance et au caractère central de la diplomatie préventive.

En tant que militante pour la paix et défenseuse du leadership féminin, sujet que j'enseigne, je voudrais conclure ici en citant un célèbre proverbe burundais : « Rien sur nous sans nous ». Nous sommes ici et prêtes à être déployées dans toute mission de paix, médiation ou force de maintien de la paix. Nul besoin de chercher loin. Le Réseau des femmes d'influence en Afrique et le réseau FemWise-Africa sont à la disposition

du Secrétaire général s'il recherche des femmes compétentes et qualifiées pour l'aider dans ses bons offices et ses efforts diplomatiques.

La légendaire chanteuse sud-africaine, Yvonne Chaka Chaka, disait que les femmes étaient des hommes bien organisés. Nous sommes tous engagés dans le même combat.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Mulamula de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Maite.

**M<sup>me</sup> Maite** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Je m'appelle Naledi Maite et je représente une organisation appelée South African Women in Dialogue, connue sous son acronyme, SAWID, que j'ai rejointe à l'âge de 18 ans. La SAWID est une instance indépendante de femmes sud-africaines qui a vocation à servir de plateforme pour permettre à toutes les femmes de faire entendre leurs voix par le dialogue, afin d'améliorer la condition des femmes.

La SAWID est le fruit d'un processus organique marqué par la solidarité féminine. Son parcours a commencé en 2002, à l'époque du Dialogue intercongolais pour la paix, qui a eu lieu à Sun City, un centre de conférences et de vacances situé en Afrique du Sud. Le Conseil s'en souvient peut-être : il s'agissait d'une deuxième tentative car le dialogue initial en Éthiopie avait échoué. Les Sud-Africains, à l'instar du reste du monde, ont suivi les débats sur leurs écrans de télévision, animés de l'espoir qu'un accord de paix serait enfin convenu. Cependant, le fait que les Sud-Africaines ordinaires n'étaient pas incluses, de près ou de loin, à ces pourparlers, a donné l'idée à un groupe de femmes de s'organiser. Elles se sont alors rendues en voiture à Sun City. À leur arrivée, leur intention n'était pas de s'immiscer dans les affaires de la République démocratique du Congo. Elles portaient un message très simple : « Nous sommes venues montrer notre solidarité avec le combat des femmes de la République démocratique du Congo ». Il était déchirant pour elles de constater les tensions et l'anxiété ressenties par les femmes qui prenaient part au processus de dialogue, et de voir que ces femmes n'étaient pas au cœur des discussions mais à la périphérie.

Comme le reconnaît la résolution 1325 (2000), en période de conflit, ce sont les femmes et les enfants qui

sont les plus touchés. Ayant vécu leur propre transition politique seulement huit ans auparavant, cette poignée de femmes sud-africaines comprenait parfaitement où le bât a tendance à blesser et ce que l'on ressent lorsqu'on veut la paix mais qu'on ne peut pas faire entendre sa voix. Cette petite délégation de la société civile a été bien accueillie, et cela a donné lieu à un certain nombre d'activités, dont la principale fut le Dialogue des femmes congolaises et sud-africaines, qui s'est tenu en mars 2003 à Johannesburg, à la demande des femmes congolaises, avec l'aval du Facilitateur du Dialogue intercongolais, le regretté Quett Ketumile Joni Masire.

Ce dialogue a rassemblé quelque 120 femmes congolaises et 180 femmes sud-africaines, et son objectif était double. Premièrement, il s'agissait de faciliter le dialogue entre les femmes congolaises. À l'entame du dialogue, les tensions étaient fortes. Le Conseil peut l'imaginer : ces femmes venaient de factions et de camps différents, et de ce fait, le dialogue était difficile, voire presque impossible au début. Deuxièmement, c'était l'occasion pour la délégation sud-africaine de partager ses expériences et ses stratégies en matière de lois et de mécanismes institutionnels, ce qui permettrait de créer un environnement propice à l'émancipation et à l'égalité des femmes en République démocratique du Congo.

Après le succès de ce dialogue, les femmes congolaises ont décidé d'organiser une conférence de suivi, laquelle s'est tenue à Kinshasa en mai 2003. Grâce à ce processus, elles ont collectivement mis en place un cadre qui permettrait au Dialogue intercongolais d'intégrer les femmes et de garantir leur participation effective à la transition. En outre, par l'entremise de ce nouveau collectif, elles ont poussé les diverses parties à la négociation à signer l'accord final. Avec ce dialogue, les femmes congolaises, malgré des divisions profondes et historiques, ont démontré que même lorsque l'on est touché par un conflit ou que l'on y est partie, cela ne veut pas dire qu'il est impossible d'œuvrer à la réalisation d'un objectif commun, en l'occurrence l'instauration de la paix et de la stabilité dans leur pays.

Les échanges avec les femmes congolaises ont permis aux femmes sud-africaines de prendre conscience de la nécessité de réfléchir à leur propre parcours depuis l'avènement de la démocratie. Le processus en cours avec nos sœurs de la République démocratique du Congo nous a montré que nous avons peut-être présumé de notre cohésion et de notre unité. Les femmes ont compris qu'après 1994, elles avaient cédé leur capacité d'action au Gouvernement, ce qui avait créé un vide,

en particulier au niveau local, et qu'il y avait un besoin urgent d'élever une voix collective représentant les intérêts des femmes dans cette nouvelle Afrique du Sud, ainsi que de permettre aux femmes de jouer un rôle plus actif pour que nous puissions contribuer à l'édification de la nation et à la pérennisation de la paix.

Voilà ce qui a conduit à la naissance du premier dialogue des femmes sud-africaines, tenu en juillet 2003, auquel ont participé environ 1 000 femmes sud-africaines de toutes conditions sociales. Un modèle de dialogue fut soigneusement élaboré, sur la base de trois principes directeurs largement influencés par les leçons que nous avons tirées de nos échanges avec nos sœurs de la République démocratique du Congo.

Le premier visait la création d'une plateforme non partisane où les femmes étaient encouragées à exprimer leurs opinions individuelles, et non à représenter celles des organisations auxquelles elles étaient affiliées.

Le deuxième visait la diversité des participantes. Cela découlait de la compréhension de ce que les femmes ne constituent pas, en vérité, un groupe homogène et que nous sommes divisées en fonction de nombreuses problématiques telles que l'ethnicité, les croyances religieuses, la classe sociale ou les affiliations politiques, pour n'en citer que quelques-unes. C'était aussi un moyen de s'éloigner de la tendance globale qui voulait que les femmes instruites et de classe moyenne tendaient à fixer les priorités et à parler au nom des femmes rurales et des femmes urbaines pauvres. C'est là l'épine dorsale du modèle, car aucun résultat légitime ne peut découler d'un processus qui ne serait pas inclusif.

Le troisième principe directeur concernait la facilitation d'un espace privé d'autoréflexion, loin des flashes des caméras, qui permettait aux femmes de se libérer, quoique momentanément, des tensions et traumatismes prévalents, ce qui a engendré une communion de solidarité féminine et une compréhension partagée de nos points communs. Ce processus est devenu le fondement d'un dialogue honnête et suivi d'effets.

Dès lors, la SAWID est devenue un formidable étendard, adopté sans réserve par les femmes sud-africaines. Elle a poursuivi sa route en organisant 10 dialogues nationaux, qui ont généré de nombreux autres dialogues provinciaux et communautaires, lesquels avaient adopté le modèle de la SAWID. Parmi ses principales réussites au niveau local, la SAWID a facilité la transmission des voix et expériences des femmes

pour permettre leur inclusion dans le plan national de développement. La SAWID était également en première ligne des revendications en faveur de la création d'un ministère consacré aux femmes, et a réclamé et présenté un modèle d'élimination de la pauvreté, lequel a été mis en œuvre conjointement avec le Gouvernement. Dans le cadre de son programme panafricain de dialogue sur la paix et la réconciliation, la SAWID a également facilité les dialogues de paix avec les femmes burundaises en 2004, peu avant les élections, ainsi qu'avec les femmes soudanaises en 2007. Elle a aussi facilité un dialogue consacré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en 2006, et participé à des missions d'observation électorale dans divers pays africains.

Grâce à ces dialogues organisés au fil des ans, on peut, pour résumer, dire que les efforts de la SAWID ont facilité l'établissement de partenariats entre les femmes et les organismes nationaux et internationaux, orientant ainsi les programmes de travail communautaires, provinciaux, nationaux et continentaux. En recourant au dialogue, la SAWID a contribué à renforcer la solidarité et la cohésion sociale, dans l'optique de promouvoir et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans les communautés locales et sur le continent, créant ainsi un espace propice au développement socioéconomique et à l'élimination de la pauvreté.

Pour terminer, je voudrais souligner que la SAWID estime que le dialogue est un outil important tant pour la prévention des conflits que pour la consolidation globale de la paix dans les sociétés post-conflit et en développement. Le plus souvent, des initiatives comme la SAWID sont considérées comme des approches « soft », accessoires, du maintien de la paix et de la prévention des conflits et il en résulte que nombre de stratégies post-conflit n'en tiennent aucun compte, préférant privilégier le développement des armées et des infrastructures, ainsi que d'autres priorités du développement. Certes, ce sont là des questions importantes auxquelles il convient d'accorder une priorité, mais il est impératif que les gouvernements reconnaissent qu'un projet axé autour de la reconstruction des liens sociaux, de la reconnaissance des souffrances et des traumatismes des citoyens et d'un investissement actif dans l'apaisement des nations revêt lui aussi une importance capitale et ne constitue en aucun cas une question accessoire.

Investir dans des mécanismes de dialogue constructif à tous les niveaux de la société pourrait se révéler être un élément salvateur pour des communautés fragiles et instables. Toutefois, nous voudrions rappeler

que malgré leur efficacité, ces dialogues ne doivent pas être des événements ponctuels. La plus grande leçon que nous avons tirée des interventions de la SAWID est que les dialogues doivent être cohérents et s'inscrire dans la durée, car, sinon, les avantages des ententes et des accords conclus pendant les dialogues risquent de s'atténuer et la violence de refaire surface.

Le forum SAWID a évolué au fil des années et continue de défendre les intérêts des femmes sud-africaines. Cependant, en raison du manque de ressources, sa portée a diminué. Sa présence réduite a de nouveau créé un vide, et les femmes sud-africaines souhaitent que ce forum soit revitalisé. La violence faite aux femmes et aux enfants, y compris les féminicides et les viols, a atteint un niveau sans précédent en Afrique du Sud, et nous occupons un rang inférieur dans l'indice mondial de la paix. Ce ne sont là que quelques éléments qui montrent combien il est nécessaire de préserver les initiatives comme le forum SAWID, notamment au niveau local.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Maite de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Vilakazi.

**M<sup>me</sup> Vilakazi** (*parle en anglais*) : Je vous suis à mon tour reconnaissante, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité. Comme cela a déjà été dit, je m'appelle Linda Vilakazi et je suis originaire de Johannesburg, en Afrique du Sud. Je suis une Africaine profondément attachée à l'égalité de traitement de tous, en particulier des femmes, et à leur inclusion à tous les niveaux de la société. Je travaille au Zanele Mbeki Development Trust, où je coordonne la plateforme African Women in Dialogue, lancée en 2018.

L'expérience collective que nous avons acquise au cours des 16 années d'existence de la plateforme South African Women in Dialogue (SAWID), comme l'a déjà indiqué ma collègue Naledi Maite, nous a permis de constater qu'un nombre impressionnant de femmes africaines occupaient divers postes importants aux niveaux local et mondial, ce dont nous nous félicitons et nous réjouissons. Cependant, nous avons noté qu'à l'échelle du continent, nous n'avons pas encore mis en place de mécanisme qui nous permettrait d'exploiter l'expérience et les connaissances de ces femmes au profit de tous.

Il est même d'autant plus clair qu'à l'échelle du continent, nous n'avons pas de mécanisme qui nous

permette de nous réunir en tant que femmes africaines sur le sol africain. Nous sommes souvent conviées par d'autres pays à des événements qui se tiennent en dehors du continent, à leurs frais, pour débattre des questions de leur choix. Par exemple, nous participons chaque année au Forum économique mondial de Davos, à la Commission de la condition de la femme et à de nombreux autres forums. Bien qu'elles soient nécessaires, ces plateformes n'ont souvent pas de réels effets sur la vie des nombreuses Africaines, une fois qu'elles rentrent chez elles, en particulier les femmes marginalisées.

Cette prise de conscience nous a incitées à reproduire le modèle de la SAWID partout sur le continent, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue. Du 19 au 23 novembre 2018, avec l'appui de nombreuses femmes africaines, nous avons lancé avec succès la plateforme African Women in Dialogue, qui s'est tenue pendant cinq jours à Johannesburg et à laquelle ont participé 1 000 femmes provenant, entre autres, de 16 pays différents de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Encouragées par ce succès, nous sommes maintenant prêtes à accueillir cette année le dialogue de 2019, auquel participeront 1 000 autres femmes, venant des 55 pays africains. Il s'agit là d'une réalisation sans précédent, qui place la barre haut pour les dialogues à venir.

Tout comme la SAWID, dont nous nous sommes inspirées, la plateforme African Women in Dialogue a été conçue de sorte à être inclusive, ouverte à tous, non hiérarchique et non partisane. Notre guide de l'inclusion insiste sur le fait que 60 % des participantes à la plateforme doivent être des femmes issues des communautés locales et des femmes marginalisées. Ce sont ces femmes dont nous parlons souvent et que nous prétendons représenter. Notre objectif est de les faire participer, car leur expérience, leur voix et leur force font partie des principaux éléments qui sont nécessaires pour nous aider à nous unir en vue de guérir notre continent et de parvenir à une coexistence pacifique.

Les femmes participent aux dialogues à titre personnel, elles n'ont aucun mandat spécifique à exécuter et doivent seulement exprimer leurs vues, que nous mettons à profit pour trouver des solutions aux différents problèmes que nous rencontrons. Toutes les femmes sont traitées sur un pied d'égalité par le forum African Women in Dialogue, sans aucune distinction de classe, car nous valorisons plutôt l'expérience de chacune. Le forum d'une semaine African Women in Dialogue devient un festival d'idées, guidé par un

programme en faveur d'un continent pacifique, juste et meilleur : les femmes issues de villages, de villes et de communautés à travers le continent échangent entre elles, apprennent les unes des autres et partagent leur incroyable travail.

Notre modèle est simple, mais il exige de la patience, des ressources et l'appréciation de l'individualité de chaque femme présente. Il exige d'accorder une attention consciente et délibérée au soutien nécessaire pour maximiser la présence et la contribution de chaque participante. Au-delà de ce dialogue de cinq jours, la plateforme cherche à maintenir en contact un groupe de femmes au fil des années, en utilisant le dialogue pour surmonter les obstacles et trouver des solutions.

Nous faisons ce travail en étant pleinement conscientes qu'il n'est pas facile et qu'il est coûteux, complexe, entaché de stéréotypes et ardu. Comme ma collègue, M<sup>me</sup> Maite, l'a déjà indiqué, le dialogue présente l'avantage de nous aider à dépasser nos différences et à chercher ce qui nous unit. Il est prouvé que les espaces de dialogue peuvent être utilisés comme des plateformes de développement, tout en servant de systèmes de prévention de conflits potentiels et sont susceptibles de contribuer au règlement des conflits.

L'ordre du jour du dialogue de cinq jours de 2019 en témoigne, puisque nous couvrons un large éventail de sujets, allant de l'entrepreneuriat et des perspectives économiques des femmes à la présentation des bienfaits, des enjeux et même des menaces inhérents à la quatrième révolution industrielle, en passant par la question du féminisme africain. Nous formons même les femmes à l'utilisation du dialogue comme outil de médiation, et nous participons à des discussions sur la maîtrise de soi. Le forum African Women in Dialogue examinera la résolution 1325 (2000), ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, à l'occasion de leur vingt-cinquième anniversaire, entre autres documents dont nous avons déjà débattu au fil des années.

Au moment où nous parlons, l'équipe de retour au pays règle les derniers détails logistiques en vue de la tenue du forum African Women in Dialogue, du 4 au 8 novembre. Il est possible que certains des dirigeants africains présents à ce forum entendent parler du groupe de femmes qui, dans leurs pays, demandent aux autorités de leur fournir des documents de voyage pour aller rejoindre d'autres femmes africaines à Johannesburg. Certaines de ces femmes n'ont jamais quitté leur village, c'est pourquoi elles doivent d'abord

demander un certificat de naissance, puis un passeport et un visa. Il s'agit là de questions d'identité qui demeurent essentielles à la construction de la paix sur le continent. Tout cela est éprouvant et coûteux en termes d'argent, d'émotions et de temps. Je demande donc à ces dirigeants de bien vouloir prêter leur appui s'ils reçoivent de telles demandes.

En substance, la plateforme African Women in Dialogue nous offre à tous une occasion unique en son genre et indispensable d'être authentiques au sujet de la participation des femmes africaines dans leur diversité, en tant qu'actrices actives de la prévention des conflits et de la diplomatie préventive. Chacun sait que les conflits en cours en Afrique continuent de constituer l'essentiel des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et nous souhaitons y remédier pour le mieux.

Nous sollicitons donc l'appui du Conseil pour soutenir et rendre possible les processus de l'African Women in Dialogue au niveau des villages, des communautés et des pays, grâce à des accords multilatéraux. Les engagements pris par le Conseil sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : Mobiliser les jeunes en vue de faire taire les armes d'ici 2020 » resteront un idéal illusoire, entre autres, si les femmes et les jeunes ne sont pas suffisamment impliqués en tant que principaux participants dans les processus de consolidation de la paix en cours.

L'Article 33 du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies dispose que les parties à tout différend doivent en rechercher la solution, avant tout, par des moyens politiques, notamment la négociation et la médiation. Pour ce faire, nous estimons que l'appui au dialogue inclusif, comme dans le modèle de la plateforme African Women in Dialogue, doit être l'outil utilisé pour appliquer cet article. Il est évident que la diplomatie préventive est et a été utilisée par l'ensemble du système des Nations Unies et par le Cabinet du Secrétaire général, en particulier à travers son rôle de bons offices. Toutefois, elle n'a pas toujours été considérée comme un pilier central de l'action du Conseil de sécurité. En tant que femmes africaines, nous espérons donc que par le biais de la plateforme African Women in Dialogue, ce pilier pourra se concrétiser, et j'invite instamment les membres de la société civile à se joindre à nous et à appuyer un dialogue au niveau local qui soit dirigé par des femmes dans toute leur diversité et leur unicité. Nous espérons qu'après cet exposé, le Conseil de sécurité se résoudra à faire sienne la pratique du dialogue inclusif, à l'appuyer et à l'adopter en tant

qu'outil viable et crédible de diplomatie préventive et, par là même, exhortera d'autres de faire de même.

En conclusion, nous sommes convaincues que via cette plateforme, les pays africains peuvent construire et maintenir la paix en associant toutes les femmes qui opèrent depuis leurs espaces locaux et sont en contact avec d'autres par leur participation au forum annuel de la plateforme de dialogue. En dernière analyse, notre objectif est de permettre aux communautés de prendre en main et de diriger leurs processus de paix, en en faisant un principe durable qui sous-tende l'engagement au service du développement et instaure la cohésion sociale à l'échelle du continent. Voilà notre histoire, notre parcours et notre détermination à nous réunir chaque année en tant que femmes africaines sur le sol africain, mues par un programme africain en faveur du développement inclusif et du maintien de la paix dans nos communautés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Vilakazi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur une question si cruciale et centrale. Nous remercions aussi le Secrétaire général et toutes les intervenantes de leurs exposés.

La médiation est un moyen de régler les différends internationaux par un dialogue sérieux et constructif, et elle est aussi une manifestation de la civilisation. La Charte des Nations Unies offre de nombreux outils encourageant le règlement des différends par des moyens pacifiques, en particulier le Chapitre VI, qui énonce des mesures à cet égard et, qui, en son Article 33, appelle les parties à tout différend à en rechercher la solution

«par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix».

Cela a été clairement illustré par le rôle que l'Éthiopie et l'Union africaine ont joué pour aider les parties soudanaises concernées - le Conseil militaire de transition et les Forces pour la liberté et le changement - à parvenir à un accord sur le partage du pouvoir durant la période de transition. Le Chapitre VI de la Charte des

Nations Unies souligne la nécessité pour le Conseil de jouer un rôle préventif. En effet, ce dernier peut, s'il le juge nécessaire, inviter les parties à régler leur différend par de tels moyens, et enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au Chapitre VIII, il est indiqué que le Conseil de sécurité encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen des accords ou des organismes régionaux, du fait de leur connaissance historique de ces différends locaux et de leur proximité géographique. À cet égard, nous ne pouvons que saluer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine au titre du Chapitre VIII de la Charte, coopération qui connaît un développement soutenu, ce qui est louable et digne d'admiration. Si l'on examine les aspects et les modèles de coopération, on constate qu'il y a eu une évolution concrète à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine - ces derniers tenant des réunions annuelles périodiques et nous attendons d'ailleurs avec intérêt de participer à la 13<sup>e</sup> réunion prévue dans le courant du mois à Addis-Abeba - et entre la Commission de consolidation de la paix et l'ensemble des institutions de l'Union africaine. Nous insistons donc sur l'importance qu'il y a de préserver ces acquis et de s'en inspirer, en particulier l'initiative Action pour le maintien de la paix, en vue de faire que les missions de maintien de la paix soient plus efficaces, mieux équipées, plus sûres et plus robustes. Il est essentiel pour ce faire que le Conseil de sécurité définisse des mandats solides et fournisse un financement durable et prévisible. Nous saluons à cet égard l'engagement de l'Union africaine à couvrir 25 % des coûts induits par les opérations de paix. Et nous espérons vivement que, de son côté, le Conseil de sécurité adoptera une résolution autorisant le financement des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine.

L'Article 19 de la Charte confère au Secrétaire général un rôle fondamental, lui donnant intrinsèquement un outil, la responsabilité et le droit de prévenir l'éclatement des conflits par ses bons offices ou par l'intermédiaire de ses envoyés et représentants spéciaux dans différentes zones de tension. Confirmant la priorité qu'il accorde à la médiation, le Secrétaire général a dès le début de sa prise de fonctions institué un

comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation et de diplomatie préventive, en faisant un outil de prévention des conflits. Ses envoyés et ses représentants spéciaux ainsi que leurs équipes jouent aussi un rôle important et louable dans le règlement des conflits.

Conscient de l'importance de la diplomatie préventive et de son noble objectif, le Koweït a organisé au cours de sa présidence du Conseil de sécurité en juin une séance d'information de haut niveau sur la prévention des conflits et la médiation au titre du point « Maintien de la paix et de la sécurité internationales » (voir S/PV.8546). Le Koweït réaffirme la nécessité de renforcer le rôle de la prévention et de la médiation dans le règlement des conflits, ainsi que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous restons pleinement convaincus que le Conseil de sécurité peut prendre davantage de mesures préventives ainsi que le lui permet la Charte, comme par exemple, revenir à la pratique consistant à dépêcher de petites missions composées de quelques membres du Conseil, comme cela était le cas auparavant.

Enfin, le Conseil peut, grâce aux données et aux enseignements tirés de l'expérience accumulée tout au long de ces dernières décennies, ainsi qu'à sa mémoire institutionnelle, prendre des mesures innovantes en matière de prévention des conflits et de médiation. Ces dernières contribueraient à coup sûr au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et pourraient prendre la forme de visites effectuées sur le terrain ou de sanctions imposées à des individus ou des entités. Le succès et l'efficacité de la diplomatie préventive dépendent de la diligence avec laquelle le Conseil intervient et de l'utilisation qu'il fait de ces outils. Plus il agira rapidement pour garantir une réponse appropriée, meilleur sera le résultat en termes d'utilisation des ressources matérielles mais également de préservation des vies humaines.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue du présent débat sur l'importance de la diplomatie préventive, de la prévention et le règlement des conflits, qui cadre parfaitement avec les priorités définies par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre de leur partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Elle félicite le Secrétaire général, M. António Guterres, et les différentes intervenantes pour leurs exposés, qui éclairent le Conseil, entre autres, sur la qualité de la coopération entre les deux institutions.

Ma délégation salue également la participation des représentantes de la société civile au présent débat ainsi que la pertinence de leurs présentations.

La signature, le 19 avril 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité institutionnalise une coopération plus prévisible, systématique et stratégique entre ces deux organisations. Cet instrument leur permet d'intervenir rapidement, de manière cohérente et décisive pour prévenir, gérer et régler les conflits sur le continent.

L'intervention de ma délégation portera sur trois points, à savoir l'importance des mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide en tant qu'outils d'anticipation et de prévention des conflits; la nécessité de soutenir les efforts des organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la médiation, du maintien et de la consolidation de la paix; et l'importance d'une approche inclusive intégrant la société civile, les femmes et les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits.

La nouvelle typologie des menaces à la paix et à la sécurité en Afrique nécessite une coordination des interventions de plusieurs acteurs, notamment l'ONU, l'Union africaine, les organisations sous-régionales et la société civile. Les efforts déployés par ces acteurs dans le cadre d'une approche préventive ne seront efficaces que s'ils reposent sur l'identification des signes précurseurs des conflits, grâce à divers indicateurs sociopolitiques, économiques, climatiques et environnementaux. En plaçant le Système continental d'alerte précoce au cœur de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Union africaine démontre sa volonté d'accroître ses capacités d'anticipation et de prévention des conflits. Son interaction avec les systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide des Communautés économiques régionales lui permet ainsi d'identifier les prémisses et les causes structurelles profondes des conflits et de mieux structurer ses actions de prévention.

Dans la même volonté d'anticipation, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée d'un mécanisme d'alerte précoce, dénommé ECOWARN, qui, en synergie avec ses prolongements dans les États membres, lui a permis, au cours des dernières années, de mener de nombreuses actions de diplomatie préventive. Les alertes en périodes préélectorales, ou lorsque des tensions politiques internes menacent de se transformer en conflits ouverts, donnent lieu à des missions de médiation et de bons

offices auprès des acteurs politiques et des organisations de la société civile des pays concernés.

Dans l'ensemble, en dépit des nombreux défis auxquels ils sont confrontés, notamment les disparités et la faible coordination entre les systèmes centraux, régionaux et nationaux, et le fossé entre l'alerte et la réponse rapide, les systèmes d'alerte précoce de l'Union africaine et des organisations sous-régionales ont réalisé d'importants progrès. Ils représentent aujourd'hui des maillons essentiels dans les dispositifs de prévention et de règlement des conflits en Afrique et méritent, à ce titre, d'être soutenus.

Mon pays est d'avis que pour être efficaces, les efforts de prévention et de règlement des conflits doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche collective et coordonnée, permettant une synchronisation des initiatives des Nations Unies, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales. Il en va ainsi du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine qui porte, entre autres, sur une appréhension commune des causes profondes des conflits et des visites conjointes, comme ce fut le cas récemment en République centrafricaine et en Libye. Ces actions concertées de diplomatie préventive facilitent le soutien aux processus politiques de sortie de crise et de consolidation de la paix dans les pays en situation de post-conflit.

La Côte d'Ivoire se réjouit de l'extension de cette dynamique de coopération en matière de prévention des conflits aux organisations sous-régionales africaines. C'est à ce titre que les représentants de l'Union africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général, Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), prennent part aux réunions du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, aux réunions ministérielles, ainsi qu'aux sommets des chefs d'État et de gouvernement, principaux organes de décision sur les questions de paix et de sécurité régionales.

Mon pays salue la collaboration exemplaire entre la CEDEAO et l'UNOWAS qui a donné la pleine mesure de son efficacité dans la prévention et la gestion des crises, à l'occasion de leurs interventions successives en Guinée-Bissau, au Mali, au Burkina Faso et en Gambie. Cette coopération a en effet contribué au renforcement des capacités nationales et régionales de résilience aux conflits, à l'ancrage de la démocratie et de la bonne gouvernance et à l'instauration d'environnements favorables à la réalisation des objectifs de développement durable.

Ma délégation est d'avis que la prévention des conflits, à travers la construction de sociétés stables et résilientes, doit nécessairement prendre en compte l'indispensable contribution des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes. Il convient dès lors de mobiliser les femmes et les jeunes, de tirer le meilleur parti de leur énergie et de leur créativité en les impliquant davantage dans les négociations et les processus politiques de sortie de crise, ainsi que dans les actions de consolidation de la paix, telles que la réconciliation nationale, la cohésion sociale, les processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son attachement au multilatéralisme comme cadre adéquat pour proposer des réponses concertées aux défis imposés par l'e maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, elle réitère son appel à la solidarité de la communauté internationale, de même qu'au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans leurs efforts en vue de la préservation et/ou de la restauration de la paix et de la stabilité.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres de son exposé, ainsi que l'Ambassadrice Mulamula, M<sup>me</sup> Maïte et M<sup>me</sup> Vilakazi pour leurs exposés intéressants. Nous appuyons pleinement le sujet que nos amis d'Afrique du Sud ont placé au centre du débat d'aujourd'hui. En effet, la prévention des conflits armés est une tâche qui a été confiée à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité lors de la création de l'Organisation. La raison pour laquelle cette tâche n'est pas menée elle devrait l'être est une question cruciale. Il s'agit peut-être d'une question de volonté politique ou de manque de volonté politique.

Pourtant, la prévention des conflits armés, notamment sur le continent africain, est essentielle pour garantir la stabilité mondiale. La diplomatie préventive et ses principaux mécanismes – la médiation et les bons offices – sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais. Comme M<sup>me</sup> Mulamula l'a dit plus tôt, nous n'avons certainement pas besoin de réinventer la roue. L'Organisation des Nations Unies dispose de tous les outils nécessaires pour mener à bien ses travaux dans ce domaine : les Chapitres I et VI de

la Charte des Nations Unies, ainsi que d'un certain nombre de résolutions supplémentaires, notamment la résolution 2171 (2014), qui consacre les principes fondamentaux de l'assistance internationale dans ce domaine. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer ces capacités. Un élément important à ce titre a été la création, en 2017, du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, composé de politiciens et de diplomates faisant autorité. Nous partageons pleinement l'affirmation contenue dans la note conceptuelle (S/2019/786, annexe) selon laquelle la voix de l'Afrique doit être prise en compte dans les domaines de la paix et de la sécurité sur le continent. Et nous pensons que cette voix doit être déterminante. Conformément au principe de l'appropriation nationale, il importe que les pays africains eux-mêmes jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits. Le rôle de la communauté internationale est d'appuyer ces efforts, tout en respectant la souveraineté des États et en appliquant le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Nous notons avec satisfaction qu'un certain nombre de mécanismes et d'instruments de prévention des conflits sur le continent ont fait leur apparition dans l'arsenal des pays africains ces dernières années. Ils sont tous inclus dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité, dont les principaux éléments sont le Groupe des Sages, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Dans l'exercice de son mandat de prévention des conflits, l'Union africaine adhère à son plan d'action visant à renforcer ses capacités de médiation et aux Directives pour les instructions permanentes pour la stratégie d'appui à la médiation. Des engagements importants dans le domaine de la diplomatie préventive sont également inscrits dans le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en 2017, et il y a eu des résultats concrets dans ce domaine. En particulier, l'Union africaine a apporté une contribution considérable à la conclusion d'accords de paix globaux en République centrafricaine et au Soudan du Sud, à la tenue d'élections pacifiques et démocratiques en République démocratique du Congo et au Nigéria, et à l'amélioration de la situation dans la Corne de l'Afrique. Parmi les exemples récents, on peut citer le travail réussi de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Mohamed El Hacem Lebart, en vue de stabiliser la situation au Soudan.

Les organisations sous-régionales africaines, parmi lesquelles la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, jouent également un rôle important. À cet égard, nous ne devons pas oublier de mentionner la récente prévention réussie de la crise politique à Madagascar par l'Union africaine, l'ONU, la SADC et d'autres partenaires. Nous appuyons pleinement le renforcement de partenariats entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À cet égard, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a un grand potentiel. Nous pensons qu'une telle coopération doit être fondée sur le respect mutuel et s'inscrire dans le cadre des initiatives régionales. La diplomatie préventive doit être fondée sur une approche impartiale et équilibrée, sans mentorat ni pression sur les processus politiques dans les États souverains. Seule une médiation fondée sur l'harmonisation des positions, la recherche d'un terrain d'entente et la conclusion d'accords mutuellement acceptables a des chances de succès.

Il est essentiel de maintenir le dialogue avec tous les acteurs constructifs impliqués dans un conflit donné. Il est également impératif de garder à l'esprit la frontière ténue qui sépare la diplomatie préventive et l'exercice de pressions sur les processus politiques nationaux. Souvent, la seule chose nécessaire pour prévenir les conflits est de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures et de cesser de donner des leçons sur la manière de construire la démocratie et de respecter les droits de l'homme. L'opération de l'OTAN en Libye, qui a été menée en violation d'un mandat du Conseil de sécurité et a entraîné de nombreux problèmes et la propagation du terrorisme en Libye et dans la région du Sahara et du Sahel, est un exemple de prévention tout à fait inutile. Ce type de prévention n'est pas nécessaire.

La Russie continuera d'apporter un appui politique constant aux efforts de la communauté africaine pour prévenir et régler les conflits en Afrique. Nous sommes prêts à continuer d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités à faire face aux crises à venir, notamment en formant des soldats de la paix et des agents des forces de l'ordre originaires de pays africains dans des institutions russes. Nous espérons que le prochain sommet Russie-Afrique, le premier jamais organisé, servira de catalyseur à notre coopération avec les pays

africains et donnera une impulsion à la normalisation de la situation sur le continent.

**M<sup>me</sup> Van Vlieberge** (Belgique) : Je voudrais commencer par saluer et remercier l'Afrique du Sud pour l'initiative de ce débat. Je remercie aussi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M<sup>me</sup> Mulamula, et M<sup>mes</sup> Vilakazi et Maite pour leurs mots d'introduction.

Pour la Belgique, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle crucial dans la prévention des conflits, en particulier en Afrique, où l'« appropriation » des défis sécuritaires du continent a enregistré des progrès incontestables ces 10 dernières années. Lorsqu'une crise pointe à l'horizon, les États voisins, la sous-région et le continent sont souvent les mieux placés pour agir rapidement et efficacement.

La Belgique soutient l'intégration régionale : notre histoire nous a montré que c'est la meilleure manière de régler des problèmes transfrontaliers ou régionaux de façon consensuelle, de souder des régions, et de créer des solidarités. Je voudrais insister à nouveau : c'est dans notre intérêt à tous que l'Union africaine renforce ses outils de paix et de sécurité. À terme, les opérations de paix de l'Union africaine devront pouvoir bénéficier d'un financement plus prévisible, plus durable et plus souple. Dans la division des tâches et des responsabilités entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notre approche est guidée par la recherche du modèle le plus adéquat dans le contexte précis.

Il y a deux ans, en Gambie, nous avons vu un bel exemple de mise à l'avant-plan d'une organisation sous-régionale. En Guinée-Bissau, la complémentarité se réalise sur le terrain avec l'action du « Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau ». En République centrafricaine, l'Union africaine a vu ses efforts soutenus par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'ONU. Ces efforts ont abouti à l'accord de paix. Les visites conjointes de haut niveau Union africaine-Organisation des Nations Unies - visites auxquelles participe d'ailleurs un représentant de l'Union européenne - sont, du reste, un outil efficace de suivi de la situation en République centrafricaine.

Au Burkina Faso, au Niger et au Nigéria, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel contribue au renforcement des capacités de prévention des conflits entre éleveurs et agriculteurs et des conflits de nature communautaire. Ces questions méritent effectivement une approche régionale sur toute

l'Afrique occidentale et nous saluons la détermination affichée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest lors de son sommet extraordinaire tenu le mois dernier à Ouagadougou.

En matière de médiation, la complémentarité prend tout son sens : les organisations régionales ou sous-régionales apportent leur connaissance et leur expertise locales, alors que les Nations Unies amènent leur neutralité ainsi qu'une autorité et des normes universelles. Nous saluons les progrès accomplis dans l'opérationnalisation de l'Unité de soutien à la médiation de l'Union africaine, et le développement du réseau des femmes médiatrices, FemWise, dont le Secrétaire général et les trois intervenantes viennent également de souligner l'importance capitale.

Notre responsabilité, c'est de tout faire pour éviter les conflits avant qu'ils n'éclatent. Nous devons poursuivre nos exercices d'alerte précoce, et notamment les échanges d'informations entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Mais pour que ces exercices soient utiles, nous devons être aussi ouverts que possible et n'exclure aucune piste ni aucune information. De nombreux organes et agences des Nations Unies, mais aussi des instituts de recherche et des organisations de la société civile, disposent d'éléments extrêmement précieux et détaillés qui peuvent nous renseigner sur certains conflits en gestation. Soyons proactifs, soyons à leur écoute, et intégrons ces informations dans nos délibérations.

Mais il faut aller plus loin : l'alerte précoce n'a d'intérêt que si nous nous dotons, en même temps, d'une capacité de réaction diplomatique rapide. Cette réaction n'est pas nécessairement l'apanage du Conseil de sécurité. Ce sont aussi les bons offices du Secrétaire général, de ses envoyés spéciaux, de ses représentants et des coordinateurs résidents. Ce sont aussi des initiatives indépendantes des Nations Unies, comme au Cameroun en ce moment.

Une chose est sûre : nous devons encore approfondir ce chantier. La Belgique est déterminée à s'engager dans cette direction, au sein et en dehors du Conseil de sécurité.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance, et nous exprimons nos remerciements pour les présentations précieuses du Secrétaire général António Guterres et des intervenantes invitées. Leurs interventions nous ont rappelé l'importance

cruciale du premier objectif consacré par la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, et l'engagement que nous avons pris de prendre des mesures collectives en vue de prévenir et d'écarter, précisément, les menaces à la paix.

Cela est particulièrement pertinent dans un contexte où ces défis sont peut-être plus complexes et multidimensionnels, exigeant que l'on recoure à la diplomatie préventive aux niveaux mondial et régional, sur la base d'analyses opportunes de risques, de l'alerte rapide et de plans de gestion.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il est essentiel de promouvoir une participation accrue des organisations régionales et sous-régionales, tant en matière de prévention que pour la promotion des moyens pacifiques de règlement des différends.

C'est pourquoi nous notons avec intérêt que, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, des mécanismes ont été mis en place pour prévenir l'escalade des conflits, notamment un système continental d'alerte rapide, ainsi que des mécanismes visant à prévenir les conflits structurels, à en examiner les causes profondes et à promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en coordination avec l'ONU.

Il importera d'analyser l'expérience acquise sur le fonctionnement de ces mécanismes, notamment en ce qui concerne les éventuelles difficultés logistiques liées à l'obtention d'informations suffisantes pour les activités de prévention et la nécessité d'un financement prévisible et durable, et de permettre une plus grande participation du secteur privé ou des instances internationales ou sous-régionales susceptibles d'apporter une meilleure compréhension des réalités sur le terrain, notamment dans les zones frontalières.

À cette fin, nous estimons qu'il faut mettre en place des mécanismes novateurs visant à surmonter les difficultés potentielles de certains États à adopter une approche préventive face à des situations de crise ou à améliorer leurs politiques dans certains domaines sensibles. Nous pensons que ce travail est particulièrement pertinent dans le cadre de processus électoraux, d'efforts de consolidation de la paix et de processus de transition en vue d'éviter une résurgence de l'instabilité. Il importera également d'associer à cette approche des systèmes nationaux d'alerte rapide

ou des organes chargés de promouvoir des solutions d'apaisement avec une approche intégrée.

Nous reconnaissons également l'importance de recourir à la médiation comme moyen de régler des différends dans le cadre de l'action préventive. Cet outil utile a la capacité réelle de fournir des solutions d'action positives avant et pendant le conflit et, parce qu'il répond à un mandat des parties, il permet d'éviter des sensibilités éventuelles.

Nous soulignons le rôle joué par les bureaux politiques des Nations Unies à cet égard, ainsi que leur utilisation en tant que source opportune d'alerte rapide. Il est important que ces activités de médiation se soient multipliées ces dernières années dans de nombreux pays de la région sur la base d'expériences réussies, et que l'Union africaine ait créé un Groupe de l'appui à la médiation. À cet égard, nous estimons qu'il est crucial de créer des équipes de médiation multidisciplinaires au sein desquelles sont représentés les jeunes et les femmes, comme nous l'ont rappelé les intervenantes, M<sup>me</sup> Mulamula, M<sup>me</sup> Maite et M<sup>me</sup> Vilakazi. Ces équipes doivent recevoir l'appui logistique et financier nécessaire.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'investir dans le développement et le renforcement des capacités régionales à des fins préventives représente actuellement une des priorités les plus importantes pour que nous puissions nous acquitter efficacement de notre responsabilité commune en matière de maintien de la paix et de la sécurité sieger internationales.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : L'habitude veut que tous les membres du Conseil de sécurité remercient le Président en exercice lorsqu'il choisit de convoquer un débat sur un sujet important, mais en l'occurrence je le pense vraiment. La diplomatie préventive est en effet un outil vital dont dispose le Conseil pour maintenir et rétablir la paix et la sécurité internationales, et c'est un outil que nous n'utilisons pas assez souvent. Nous ne pouvons nous contenter de souligner pour la forme le caractère primordial du règlement politique des conflits. Collectivement, le Conseil doit être prêt à se pencher sur des crises politiques latentes avant qu'elles ne se transforment en conflits ouverts. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni, durant sa présidence en août de l'année dernière (S/PV.8334), a organisé un débat public sur la médiation. Je tenais donc, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat sur une question importante.

Je souhaite rendre hommage aux efforts que déploient l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines à cet égard. L'Union africaine a pris des mesures rapides et décisives en juin pour remédier à la répression brutale des manifestants pacifiques au Soudan, et la médiation qu'elle a mise en place par la suite a joué un rôle crucial en aidant le Soudan à effectuer la transition vers un gouvernement civil. Je me félicite que le Conseil ait été en mesure d'exprimer son appui à la position de l'Union africaine en juin, en grande partie grâce à l'engagement de nos collègues africains qui siègent au Conseil.

Nos initiatives de prévention et de règlement des conflits sont plus efficaces lorsque l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales coordonnent leurs efforts pour mettre à profit leurs avantages comparatifs. Nous l'avons observé en République centrafricaine, où l'ONU et l'Union africaine continuent de jouer un rôle vital à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix. J'espère que ces mesures et ces efforts coordonnés se reproduiront afin d'encourager le dialogue pacifique et les processus politiques.

Au Soudan du Sud, nous exhortons les gouvernements de la région et l'Union africaine, l'ONU ainsi que tous les acteurs intéressés à encourager les parties à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud dans l'attente de l'échéance cruciale du 12 novembre. Cela passe notamment par le maintien de contacts directs entre le Président Kiir Mayardit et Riek Machar. J'espère également que le Conseil de sécurité jouera un rôle utile durant la visite qui sera organisée sous votre direction, Monsieur le Président, et celle de nos collègues américains dans le courant du mois.

Au Cameroun, le Royaume-Uni accueille avec satisfaction le dialogue national qui s'est déroulé la semaine dernière et qui constitue une première étape en vue de rapprocher les parties afin d'œuvrer à la paix. Il est urgent de poursuivre le dialogue sans exclusive sur les causes profondes des griefs, et toutes les parties doivent prendre des mesures pour y remédier. On nous demande souvent de créer l'espace nécessaire pour permettre aux organisations africaines de jouer un rôle de chef de file sur les questions africaines, et nous appelons donc l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à appuyer un règlement pacifique et sans exclusive de la crise au Cameroun.

En ce qui concerne le Burundi, je me félicite que les intervenantes aient attiré l'attention sur la situation

dans ce pays. Nous encourageons les acteurs burundais et régionaux à travailler de concert dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi afin d'avancer vers le règlement à long terme de la crise politique dans l'optique des élections de 2020. J'espère que le Conseil et la Commission de consolidation de la paix auront la possibilité et la volonté de rester pleinement engagés.

Il n'existe évidemment pas d'approche unique en matière de prévention et de règlement des conflits. Dans certains contextes, le meilleur moyen d'aller de l'avant est de faire en sorte que les acteurs s'alignent sur la direction impulsée par l'ONU, en évitant les doubles emplois. Selon le Royaume-Uni, c'est par exemple le cas en Libye, où la communauté internationale doit suivre une unique feuille de route commune pour relancer le processus politique sous la direction du Représentant spécial, M. Salamé. Cela ne veut certainement pas dire qu'il faut marginaliser les voix régionales. Au contraire, il convient d'optimiser la capacité de l'ONU de mettre à contribution l'appui et les compétences de tous les acteurs pertinents, notamment l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, pour épauler un processus efficace.

La prévention des conflits est bien sûr préférable à leur règlement, mais elle repose sur la capacité d'analyser les perspectives. Je salue donc le travail qu'accomplissent le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine pour renforcer leur capacité de mener des analyses et d'établir des rapports conjoints. Je félicite également le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du dialogue important sur les perspectives concernant l'Amérique latine organisé il y a quelque temps. J'espère que le suivant aura lieu prochainement et que ces dialogues deviendront plus fréquents à l'avenir. Il me semble très utile que les membres du Conseil aient des occasions informelles de prendre connaissance de la situation dans un certain nombre de pays qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Je me félicite également de la mise au point par l'Union africaine du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, que le Royaume-Uni est fier d'appuyer, notamment en finançant des détachements au sein de la Commission de l'Union africaine.

Comme nous l'avons souligné durant le débat sur la mobilisation des jeunes la semaine dernière (voir S/PV.8629), des approches sans exclusive en matière de prévention et de règlement des conflits sont essentielles

au rétablissement d'une paix durable. Cela signifie qu'il faut appuyer les femmes qui contribuent à la consolidation de la paix au niveau local et garantir la participation véritable des femmes aux processus de paix, à la médiation et aux dialogues intercommunautaires. Nous saluons les efforts déployés à cette fin, notamment par le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation créé par l'Union africaine, que le Royaume-Uni appuie avec enthousiasme, et l'initiative des femmes médiatrices dans le Commonwealth, à laquelle le Royaume-Uni contribue à hauteur de 1,5 million de dollars. Nous espérons qu'un nombre croissant d'États Membres appuieront de telles initiatives, notamment en apportant leur concours à l'Alliance mondiale des réseaux de femmes médiatrices, lancée récemment par le Secrétaire général en marge de la semaine de haut niveau, il me semble.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier les intervenantes des informations détaillées qu'elles ont présentées aujourd'hui.

La diplomatie préventive est devenue un moyen d'action indispensable à l'ONU. À cet égard, les États Membres se sont engagés à établir une culture de prévention pour prendre des mesures collectives afin de prévenir et d'éliminer les menaces à la paix. Nous saluons les progrès accomplis grâce à la mise en place d'un système d'alerte rapide, aux bons offices du Secrétaire général, aux envoyés spéciaux, au déploiement de missions politiques et de paix sur le terrain et aux bureaux régionaux, entre autres. Même si l'ONU dispose d'acteurs, d'outils et de moyens pour prévenir la propagation des conflits et malgré l'évolution de la diplomatie préventive, la prévention des conflits pose de multiples problèmes qui exigent de prendre des mesures pour optimiser les chances de réussite de la diplomatie.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il joue de ce fait un rôle prépondérant dans le domaine de la diplomatie préventive. C'est à lui qu'il incombe de trouver des solutions aux problèmes que posent les situations de crise.

Nous tenons également à souligner l'importance du rôle que jouent les organismes régionaux dans le règlement pacifique des différends, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il faut continuer de renforcer les partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales. La connaissance du terrain qu'ont les organisations

régionales est indispensable pour adopter des mesures efficaces dans le cadre de la diplomatie préventive. L'action collective peut être renforcée grâce à la participation des instances régionales et sous-régionales, en particulier en matière de prévention et de développement, et dans les situations d'après-conflit.

La République dominicaine est convaincue que les jeunes doivent participer aux efforts pour stabiliser les sociétés et que les femmes ont un énorme potentiel s'agissant de transformer les sociétés et de contribuer à la paix. C'est pourquoi leur participation est essentielle durant toutes les phases de règlement des différends. Nous soulignons l'importance de l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Aussi nous félicitons-nous des progrès accomplis par les États membres de l'Union africaine pour mettre en œuvre le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour réaliser cet objectif global.

Il nous faut redoubler d'efforts pour continuer d'appuyer la région dans cette entreprise, sachant que les aspirations à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable, constituent des priorités communes de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui tous deux forment une alliance renforcée pour la paix et la sécurité dans la région.

Enfin, il nous faut aussi identifier et combattre les racines sociales de la violence. Alors que la communauté internationale continue de batailler pour faire face aux conflits déstabilisateurs et à leurs répercussions, il est nécessaire d'établir des directives qui régiront une plus grande participation de l'ONU au règlement de ces conflits. Le travail de prévention exige que les acteurs concernés prennent des engagements politiques pour faire face aux situations qui, de par leur nature, impliquent un risque de résurgence ou de reprise du conflit. À cet égard, la République dominicaine réaffirme son attachement à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, objectif vers lequel nous devons œuvrer ensemble afin que l'ONU puisse s'acquitter de manière cohérente de ses tâches fondamentales.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants de leurs exposés intéressants. Nous nous félicitons vivement de l'engagement fort du Secrétaire général envers la prévention et le règlement des conflits, y compris via la médiation. Nous apprécions au plus haut point l'action menée par l'ONU dans le cadre de ses bons

offices, de ses missions politiques spéciales et de son appui à la médiation. S'ils restent souvent invisibles et ne font pas la une des journaux, ils sont néanmoins très importants pour le règlement et la prévention des conflits. L'Allemagne est très attachée à cette priorité du Secrétaire général et fait tout ce qui est en son pouvoir pour l'appuyer en termes très concrets. Qu'il me soit permis d'en donner deux exemples.

Premièrement, le Fonds pour la consolidation de la paix est un exemple d'effort fructueux qui peut avoir des effets rapides et encourager un financement supplémentaire pour régler un certain nombre de conflits en Afrique. L'Allemagne vient d'annoncer une deuxième contribution de 15 millions d'euros pour 2019, ce qui porte notre appui à 30 millions d'euros pour cette seule année.

Deuxièmement, il y a l'exemple de la médiation, qui est un outil clef pour promouvoir le règlement pacifique des conflits. Nous sommes d'avis que l'ONU, et en particulier le Groupe de l'appui à la médiation, doit rester un acteur fort de la médiation. Le Secrétariat, le Groupe de l'appui à la médiation et le Groupe des Amis de la médiation ont grandement contribué à la promotion de normes élevées et d'approches professionnelles dans le domaine de la médiation. Nous souscrivons pleinement à cet effort.

En plus d'être l'un des principaux bailleurs de fonds du Groupe de l'appui à la médiation, nous sommes le plus grand donateur du Programme commun sur le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des conflits, un programme mené conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, également connu sous le nom de programme des Conseillers en matière de paix et de développement.

Nous remercions le Président d'avoir organisé le présent débat sur le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits dans le contexte de la paix et de la sécurité en Afrique. Il me semble que la question au cœur de ce débat est de savoir ce que le Conseil pourrait faire pour prévenir plus efficacement les conflits violents dans ce contexte particulier.

Je crois que les intervenants nous ont essentiellement donné la réponse aujourd'hui en soulignant que nous avons besoin d'une approche à volets multiples et sans exclusive. Si nous voulons prévenir les

conflits et instaurer et consolider la paix, nous devons globalement faire deux choses : nous devons impliquer toutes les parties prenantes concernées et nous devons traiter tous les aspects pertinents du conflit. Je voudrais faire quelques remarques sur les aspects pertinents que nous devons prendre en considération.

Premièrement, nous avons besoin d'un système d'alerte rapide et d'intervention rapide. Si nous voulons agir rapidement, nous ne pouvons prévenir les crises avec succès que si nous disposons d'informations suffisantes et pertinentes. Ces informations doivent être transmises au Conseil afin qu'il puisse réagir rapidement aux difficultés à venir. À cette fin, nous encourageons tous les membres du Conseil à inviter régulièrement des intervenants de la société civile à nous faire part de leurs points de vue.

Deuxièmement, il y a l'aspect des droits de l'homme et de la prévention des conflits. Nous devons avoir clairement conscience de la situation des droits de l'homme, car elle est souvent cruciale pour la prévention des conflits. Une connaissance claire de la situation aide à identifier les griefs qui, s'ils ne sont pas traités, peuvent conduire à des conflits. Les normes relatives aux droits de l'homme fournissent un cadre permettant d'élaborer des solutions durables pour remédier à ces griefs.

Troisièmement, il y a l'aspect des conséquences des changements climatiques sur la sécurité. De nombreux orateurs, ainsi que le Secrétaire général, en ont parlé dans leurs exposés. Qu'il s'agisse de conflits entre éleveurs et agriculteurs au Sahel, de différends portant sur des ressources rares, notamment liés à l'eau ou à l'insécurité alimentaire, ou d'autres vulnérabilités qui sont exploitées par des groupes terroristes, la lutte contre les changements climatiques et leurs effets, ainsi que leur atténuation, doivent être une composante essentielle de nos efforts de stabilisation et de prévention des conflits. Nous considérons que les incidences spécifiques des changements climatiques sur la sécurité doivent être mieux prises en considération dans les travaux du Conseil.

Enfin, l'aspect du développement durable doit également être pris en compte. Bien qu'il s'agisse d'un thème qui n'est pas généralement abordé au Conseil, j'estime que nous devons être conscients que le développement durable est non seulement une fin en soi, mais aussi l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour prévenir les conflits violents. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue notre feuille de route pour

édifier des sociétés résilientes et stables et pour nous attaquer aux causes profondes de la violence sous toutes ses formes.

Outre les aspects pertinents que nous devons prendre en considération, nous devons également impliquer toutes les parties prenantes concernées si nous voulons que nos efforts en matière de prévention des conflits soient couronnés de succès. Une attention particulière doit être accordée à la société civile et à l'intégration des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans notre travail de prévention et de médiation. Dans ce contexte, la contribution des réseaux régionaux de femmes médiatrices, tels que le réseau FemWise-Africa de l'Union africaine et le Réseau des femmes d'influence en Afrique, constitue une évolution très importante dont nous nous félicitons vivement. La protection des droits de l'enfant et la participation des jeunes sont tout aussi importantes.

S'agissant de la coopération à une échelle stratégique plus large, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine est sans aucun doute le partenariat le plus important qui nous vient à l'esprit pour ce qui est de la consolidation et de la pérennisation de la paix et de la sécurité sur le continent africain. L'Allemagne, de concert avec ses partenaires africains, s'est engagée à soutenir et à développer plus encore le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous aimerions que ce partenariat soit renforcé pour aborder toutes les phases des conflits, de la prévention à la consolidation de la paix après les conflits en passant par les opérations de paix. L'appropriation et les compétences africaines sont cruciales pour résoudre les conflits sur le continent.

À cet égard, nous appuyons les initiatives de l'Union africaine telles que l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 et les efforts déployés par les États africains pour intégrer plus étroitement les efforts de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'ONU. Nous estimons que les organisations régionales en Afrique, qu'il s'agisse de l'Union africaine ou d'autres organisations comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour n'en citer que quelques-unes, peuvent et doivent jouer un rôle beaucoup plus important pour prévenir les conflits et s'attaquer à leurs causes profondes. Le renforcement de la coopération entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doit être au cœur de cet effort. C'est pourquoi nous saluons et attendons avec

intérêt la réunion consultative annuelle conjointe qui se tiendra à Addis-Abeba dans le courant de ce mois.

**M. de Rivière** (France) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son exposé, ainsi que nos trois invitées pour leurs interventions.

Il est plus que jamais nécessaire d'investir davantage dans la prévention des conflits. Les auteurs de la Charte des Nations Unies avaient donné au Conseil de sécurité un mandat clair en la matière, mais force est de constater que nous nous penchons essentiellement sur les crises ouvertes, au lieu de chercher à prévenir celles de demain. Or, nous le savons, investir en amont des conflits est beaucoup moins coûteux, en vies humaines, en souffrances, bien entendu, mais aussi financièrement.

Des efforts importants ont été réalisés ces dernières années. Je tiens à saluer à cet égard l'élan donné par le Secrétaire général en faveur d'une montée en puissance de la diplomatie de la paix et les réformes engagées pour rendre le système des Nations Unies plus efficace en la matière : renforcement des capacités en matière de médiation, rôle d'alerte précoce confié aux équipes-pays. Je souhaite aussi saluer le travail mené par le Bureau d'Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Cette nouvelle dynamique a connu, ces dernières années, des succès indéniables. À Madagascar, l'an dernier, la médiation menée par le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Abdoulaye Bathily, en étroite coordination avec l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe, a permis, par exemple, d'éviter une crise politique grave.

Mais nous pouvons faire davantage. Le Conseil de sécurité devrait plus souvent se saisir des situations qui présentent des risques de conflit. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous restons vigilants sur la situation au Burundi, car une déstabilisation de ce pays aurait des conséquences tragiques sur la paix et la sécurité de toute cette région. La Commission de consolidation de la paix devrait également se pencher davantage sur les situations présentant des risques, et faire des recommandations au Conseil de sécurité. Sa réunion récente sur le Burkina Faso a montré à quel point cette enceinte permet de nouer un dialogue constructif avec les pays en situation de fragilité.

Un des grands défis contemporains, pour mieux prévenir les conflits, est de prendre en compte les risques climatiques. Le système des Nations Unies doit pouvoir disposer d'un panorama complet des risques d'impact du changement climatique pour la sécurité

internationale. Nous recommandons donc la rédaction d'un rapport du Secrétaire général afin de fournir une évaluation régulière de ces risques, ainsi que des recommandations concrètes.

Nous devons enfin promouvoir une participation significative des femmes, des jeunes et des sociétés civiles aux processus de médiation et de prévention des conflits. Je salue, à cet égard, la contribution du réseau Femwise-Africa, qui permet justement de déployer des femmes médiatrices sur le terrain.

Nous devons, par ailleurs, travailler plus étroitement encore avec les organisations régionales et sous-régionales africaines. Le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, sous l'égide du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, contribue à renforcer l'efficacité de notre diplomatie préventive. Ce partenariat revêt pour nous une importance stratégique et nous sommes donc déterminés à le soutenir. Ainsi, au Burkina Faso en 2015 et en Gambie en 2016, l'action coordonnée et unie de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a été un gage de succès. En début d'année, en République centrafricaine, l'ONU et l'Union africaine ont facilité ensemble la négociation d'un accord de paix, grâce notamment à l'engagement fort et parfaitement coordonné de Jean-Pierre Lacroix et de Smail Chergui.

Il est indispensable de mieux coordonner nos efforts. Ainsi, au Soudan, c'est l'Union africaine et l'Éthiopie qui étaient les plus à même de faire émerger un accord. Les Nations Unies, et tous les amis du Soudan, ont soutenu cette médiation, en prenant garde de ne pas créer d'interférence. Les organisations sous-régionales africaines jouent également souvent un rôle de premier plan. Je pense notamment aux efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui ont permis la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud il y a un an.

La diplomatie préventive en Afrique nécessite de tirer profit de tous les leviers disponibles, dans un esprit de partenariat et dans un souci d'efficacité. C'est dans cet esprit que la France travaille avec ses partenaires africains et le Conseil peut être assuré qu'elle continuera à le faire.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Afrique du Sud d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance publique. Nous avons

écouté avec attention les exposés du Secrétaire général et des représentantes de la société civile.

La paix et la sécurité en Afrique ne sont pas pertinentes uniquement pour le bien-être des peuples africains; elles sont aussi étroitement liées à la paix dans le monde entier. Instaurer la paix et la sécurité en Afrique est une aspiration commune des peuples africains, mais c'est aussi l'inébranlable responsabilité de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité. La diplomatie préventive est un moyen important de maintenir la paix et la sécurité internationales. Je voudrais faire les observations suivantes sur la manière de mettre la diplomatie préventive à profit.

Nous devons tirer pleinement parti du rôle que peuvent jouer les pays africains pour régler les problèmes africains. Tous les pays doivent respecter les principes qui consistent à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun, et à ne pas faire ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Nous devons faire pleinement confiance aux pays d'Afrique et nous fier à eux, plutôt que nous charger de résoudre nous-mêmes leurs problèmes. Les actions de prévention doivent être menées en respectant la volonté des pays concernés et en insistant pour qu'ils se les approprient, afin de leur fournir une aide constructive.

Nous devons tirer pleinement parti du rôle d'exception que jouent les organisations régionales telles que l'Union africaine, qui sont déterminées à traiter les questions africaines par des moyens politiques et diplomatiques. Nous devons faire bon usage du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, ainsi que des bons offices et de la médiation de l'Organisation. Nous devons également éviter de prendre des mesures en invoquant le Chapitre VII de la Charte à tout propos. Les médiateurs et les parties à des conflits ou différends doivent favoriser le sentiment d'une communauté de destinées partagées, en s'attaquant aux problèmes difficiles par le dialogue. Nous devons promouvoir la sécurité par la coopération et le respect et tenir compte des préoccupations légitimes des uns et des autres. Il est impératif de tirer pleinement parti des rôles des femmes et des jeunes, de forger une culture de la paix et de régler les différends en cherchant un terrain d'entente, tout en mettant de côté nos divergences.

Nous devons accorder une plus grande importance à la lutte contre les causes profondes qui nuisent à la paix et la sécurité en Afrique. Nous devons placer le développement économique et social au premier

plan et, grâce au développement, à la prévention et à l'atténuation des risques sociaux, jeter des bases solides pour une stabilité durable. La communauté internationale doit aider l'Afrique à réaliser son développement par des actions pragmatiques. La Chine est disposée à faire concorder la mise en œuvre conjointe de l'initiative « Une Ceinture et une Route » avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et les stratégies de développement des pays africains, afin d'aider ces derniers à renforcer la connectivité, à améliorer leurs capacités de développement et à promouvoir la paix par un développement sans exclusive.

La Chine n'est jamais restée à l'écart des efforts visant à aider l'Afrique à maintenir la paix et la sécurité. En ce moment même, plus de 2 000 soldats de la paix chinois défendent la paix dans cinq régions africaines dans lesquelles des missions des Nations Unies sont déployées. La marine chinoise escorte des navires dans le golfe d'Aden et au large de la Somalie depuis plus de 10 ans. Elle a ainsi effectué plus de 1 200 missions d'escorte pour plus de 6 700 navires.

Lors du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine organisé l'an dernier, la Chine a décidé de mettre en œuvre un cadre de coopération sino-africaine en matière de paix et de sécurité et a créé un Forum Chine-Afrique sur la Paix et la Sécurité, afin de servir de plateforme d'échanges dans le domaine de la paix et la sécurité. Nous avons mis en place le Fonds de coopération Chine-Afrique pour la paix et la sécurité afin de soutenir la coopération sino-africaine en matière de paix et de sécurité, de maintien de la paix et de stabilisation.

La première livraison de matériel militaire, d'une valeur de 200 millions de yuans, est arrivée en Afrique pour appuyer la Force africaine en attente et la force de réaction rapide. Nous avons également fourni une aide de 300 millions de yuans en appui à l'opération antiterroriste en cours au Sahel et pour soutenir la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Nous avons activement appuyé les bons offices et la médiation de l'ONU en contribuant aux efforts de prévention des Nations Unies au fil de nombreuses années. En outre, par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, nous avons également fourni un appui aux mécanismes de médiation des Nations Unies, notamment le Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, créé par le Secrétaire général, et le système d'intervention en cas

de crise du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix.

Le peuple chinois a toujours partagé une vision et une destinée avec les peuples d'Afrique. Nous avons toujours fait preuve à l'Afrique de respect, d'amour et de soutien, tandis que le continent s'achemine sur la voie de la paix et du développement. La Chine entend rester aux côtés de l'Afrique pour avancer main dans la main.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Notre déclaration s'aligne sur celles qui seront faites par l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, et par l'Observatrice permanente de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale auprès de l'ONU, S. E. M<sup>me</sup> Jeanne d'Arc Byaje.

Qu'il me soit permis de saluer et de féliciter la délégation sud-africaine d'avoir inscrit cette séance publique ô combien importante et opportune à l'ordre du jour de sa présidence. Il s'agit d'un sujet d'une importance vitale dans les efforts déployés par le Conseil de sécurité, en collaboration avec l'Union africaine, pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent africain, en particulier, et la sécurité internationale de tous les États Membres de l'ONU, en général.

Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres, M<sup>me</sup> Liberata Mulamula, M<sup>me</sup> Naledi Maite et M<sup>me</sup> Linda Vilakazi de leurs exposés détaillés et instructifs, qui nous aident à contextualiser la diplomatie préventive et la prévention et le règlement des conflits en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, en ayant recours aux seuls outils à notre disposition, à savoir les bons offices, le dialogue et la médiation.

L'un des objectifs fondamentaux de l'ONU, et un élément essentiel de son mandat, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis sa création il y a 74 ans, l'ONU a à maintes reprises empêché que les controverses ne dégénèrent en guerres en convainquant les parties au conflit de s'asseoir autour d'une table et d'engager le dialogue, au lieu de recourir à la force. En outre, lorsque des conflits ont éclaté, l'Organisation a contribué à rétablir la paix.

Le moyen le plus efficace d'atténuer les souffrances humaines et de réduire les coûts économiques exorbitants et les séquelles des conflits, c'est de les éviter. À cet égard, l'ONU, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité,

ainsi que les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ont un rôle important à jouer dans la prévention des conflits. Le recours à la diplomatie, aux bons offices et à la médiation, les envoyés spéciaux et les missions politiques sur le terrain, les opérations de maintien de la paix, les mesures coercitives, le désarmement préventif et les recommandations du Secrétaire général, conformément à la Charte des Nations Unies, constituent un éventail de stratégies aux fins de la prévention des conflits.

Le renforcement de la coopération internationale entre l'ONU et l'Union africaine est absolument essentiel car le développement de l'Afrique – continent riche en ressources de toutes sortes, notamment humaines et économiques – est une condition préalable à l'équilibre et à la paix dans le monde et doit intéresser l'ensemble de la communauté internationale. Cette dernière doit participer au financement des missions multidimensionnelles déployées par l'ONU et l'Union africaine pour maintenir la paix et la sécurité dans la région, qui sont cruciales pour garantir la stabilité sur le continent africain. C'est pourquoi un financement durable et prévisible est nécessaire pour appuyer les opérations de paix dirigées par l'Union africaine, avec, selon le cas, un budget arrêté par l'ONU.

La République de Guinée équatoriale est convaincue de l'importance de la diplomatie préventive et y croit, ayant participé à des activités de prévention des conflits dans plusieurs pays africains, à des consultations et à des efforts de médiation, avec le concours direct du Président équato-guinéen Obiang Nguema Mbasogo, qui a joué un rôle décisif dans la normalisation de la situation postélectorale en République de Gambie, début 2017. Notre délégation remercie donc à nouveau la présidence sud-africaine d'avoir choisi ce thème pour le débat, qui s'inscrit dans le droit fil des efforts déployés par les trois membres africains du Conseil de sécurité et de l'importance qu'ils ont accordée ces deux dernières années aux relations de coopération entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité.

Les membres du Conseil se souviendront très bien que, pendant la présidence de la Côte d'Ivoire, en décembre 2018, nous avons tenu un débat public sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, lors duquel nous nous sommes concentrés sur le rôle des États, les accords régionaux et la prévention et le règlement des conflits par l'ONU, notamment en Afrique (voir S/PV.8414). Pendant la présidence de la Guinée équatoriale, en février dernier,

le Conseil a tenu un débat public sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, lors duquel l'accent a été mis sur l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 » et les membres ont examiné les mécanismes qui pourraient faciliter la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine en vue de mettre fin aux conflits en Afrique (voir S/PV.8473). Ce débat public a abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2457 (2019) sur l'objectif consistant à faire taire les armes en Afrique, encourageant l'ONU et l'Union africaine à renforcer leur coopération pour coordonner leurs efforts de prévention et de règlement des conflits en Afrique.

Une conférence ministérielle sur ce même objectif se tiendra en novembre à Malabo, à laquelle les membres du Conseil de sécurité, entre autres pays, seront invités. Elle offrira une occasion exceptionnelle d'aborder en profondeur le sujet dont nous débattons ici aujourd'hui, à savoir l'importance centrale de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits. L'initiative « Faire taire les armes en Afrique » est le mécanisme approprié pour mettre fin aux conflits sur le continent.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant que le moment est venu de faire valoir le rôle important que les femmes peuvent jouer dans la diplomatie préventive et dans la prévention et le règlement des conflits par des moyens pacifiques. Il faut donc veiller à ce qu'elles participent toujours aux processus de médiation et aux dialogues aux fins de la prévention des conflits.

Enfin, je tiens à souligner que, dans le cadre de la prévention des conflits, le Président équato-guinéen Obiang Nguema Mbasogo a déployé d'énormes efforts pendant sa présidence de l'Union africaine, en 2011, afin d'éviter le conflit qui sévit aujourd'hui en Libye, exhortant plusieurs Présidents africains à se rendre à Tripoli pour forcer le dirigeant de l'époque, Mouammar Kadhafi, à quitter le pays. Malheureusement, beaucoup de pays n'étaient pas d'accord avec cette initiative africaine, et la Libye a été plongée, comme nous le savons, dans la triste situation que vit aujourd'hui ce pays frère africain.

**M<sup>me</sup> Craft** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'engagement du Secrétaire général et des exposés de nos trois invitées.

J'aimerais commencer par lire un passage qui a retenu mon attention la semaine dernière.

« Il existe un large consensus sur le fait que la prévention, la gestion ou le règlement des conflits en Afrique exige que les Africains eux-mêmes servent de gouvernail, orientant les processus de paix et travaillant avec les parties au conflit au niveau local pour parvenir à la conciliation. Des parties extérieures telles que les [États-Unis] peuvent contribuer en apportant leur soutien pour faire avancer la recherche de la paix, mais la paix ne peut être imposée de l'étranger. Toutefois les conflits en Afrique ont des ramifications internationales, comme en témoignent par exemple les mouvements de réfugiés, les dégâts causés à l'environnement et les conséquences purement humanitaires.

Il existe également un large consensus sur le fait que le vieil adage "mieux vaut prévenir que guérir" s'applique tout particulièrement aux conflits en Afrique ».

Ces mots n'ont pas été écrits récemment. Ils n'ont pas été écrits cette année, ni même cette décennie. Ils sont tirés d'un rapport de 1994 de l'United States Institute of Peace sur la prévention des conflits en Afrique. Vingt-cinq ans plus tard, nous parlons toujours de la même chose. Allons-nous continuer à avoir la même conversation? Sommes-nous satisfaits de cela?

Le Conseil de sécurité se réunit quasiment toutes les semaines pour examiner la situation dans des régions du monde en proie aux conflits et à l'instabilité. Mais bien trop souvent, nous faisons des déclarations, imposons des sanctions, créons des commissions et établissons des missions de maintien de la paix pour régler des conflits après qu'ils ont éclaté. J'ai comme l'impression que nous faisons un peu les choses à l'envers. Donc, s'il y a un message que je voudrais délivrer, c'est que le Conseil peut – et doit – faire davantage pour régler les conflits avant qu'ils n'éclatent. Il y a quatre actions que nous pouvons mener avant un conflit.

Premièrement, il nous faut utiliser les résolutions et les déclarations pour cibler les moteurs du conflit. Nos résolutions doivent définir des mesures spécifiques visant les causes profondes, et non seulement assembler de belles phrases sur le papier.

Deuxièmement, il nous faut utiliser les systèmes d'alerte rapide et les outils d'analyse dont nous disposons pour éclairer nos débats et nos visites dans les régions. Ce faisant, nous ferons en sorte que notre action porte sur des régions où un conflit est sur le point d'éclater, et non

là où il a déjà éclaté. George Clooney, un compatriote du Kentucky, a affirmé le mois dernier en parlant du Soudan du Sud que « si vous ne vous occupez pas [des problèmes dans ce pays], ses problèmes finiront sur le pas de votre porte ». Il a absolument raison.

Troisièmement, c'est parce que ce sont les pays voisins qui portent souvent le fardeau de la propagation du conflit qu'il nous faut accroître la coordination avec les organismes régionaux et sous-régionaux.

Enfin, le Conseil de sécurité doit continuer d'intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous ses travaux. Comme le Président Trump nous l'a rappelé dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale (voir A/74/PV.3), les nations qui promeuvent l'autonomisation des femmes sont plus riches, plus sûres et politiquement plus stables. Une participation significative des femmes aux processus de paix se traduira en accords de paix plus durables. Et comme M<sup>me</sup> Mulamula l'a indiqué, « si vous voulez qu'une tâche soit accomplie, confiez-la à une femme ».

Les États-Unis jugent encourageant de voir des pays comme le Niger œuvrer en amont à prévenir les conflits violents. Utilisant les ressources du pays et l'assistance internationale, le Niger a fait des progrès s'agissant d'empêcher les extrémistes violents de circuler librement le long de ses frontières avec le Mali. Il a également géré avec diligence les tensions ethno-régionales afin d'empêcher les groupes terroristes d'utiliser de nouveaux pools de recrues potentielles à l'intérieur de ses frontières. Nous attendons avec intérêt de travailler étroitement avec le Niger pour mettre en exergue ces pratiques optimales lorsqu'il siègera au Conseil en janvier.

En outre, le Conseil doit s'intéresser à d'autres pays comme le Burundi et le Cameroun, où les divisions sociétales et la faiblesse des Gouvernements menacent la stabilité. Les prochaines élections risquent aussi d'exacerber les tensions politiques et les menaces à la sécurité. Nous devons nous focaliser sur les zones de tension potentielles et nous y rendre afin de braquer sans attendre les projecteurs sur des régions qui peuvent sombrer dans les conflits. Nous l'avons déjà fait, avec beaucoup de succès, en République démocratique du Congo.

Pour leur part, les États-Unis sont profondément attachés à la stabilité et à la sécurité à long terme en Afrique. Ce ne sont pas que des paroles pour nous,

mais la réalité fondamentale de nos choix financiers et politiques. Notre engagement bilatéral dans le continent est axé pour une grande part sur la diplomatie préventive. Au Burkina Faso, les États-Unis pilotent un programme visant à prévenir les conflits d'un montant de 13,5 millions de dollars. Une délégation des États-Unis s'y rendra dans le courant de ce mois pour élaborer des programmes, de concert avec le Gouvernement, la société civile et d'autres partenaires locaux et internationaux.

Les États-Unis investissent aussi chaque année des millions de dollars dans l'aide au développement pour compléter les efforts diplomatiques. Dans une dizaine de pays africains, nous fournissons une assistance financière et technique pour cultiver une gouvernance responsable, encourager la croissance économique inclusive et appuyer les efforts locaux visant à trouver des alternatives pacifiques aux conflits.

Nous avons fourni une assistance technique similaire à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à plusieurs États Membres dans le cadre de notre appui au Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

Si nous débattons de cette question depuis si longtemps, c'est parce que notre approche en matière de règlement des problèmes est souvent réactive. Si c'est le cas, c'est peut être parce que la prévention des conflits est une tâche exigeante et même pénible. Je ne nie pas cela. Mais c'est la bonne action à mener. C'est l'action intelligente à mener. Et c'est l'action que le Conseil de sécurité est appelé à mener - non seulement à examiner.

**M. Radomski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose remercier les orateurs d'aujourd'hui de leurs interventions très instructives. Je voudrais aussi remercier la présidence sud-africaine d'avoir organisé le présent débat, qui traite d'un aspect fondamental de la mission du Conseil de sécurité – le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Pologne reconnaît l'importance et le rôle central de la diplomatie préventive, de la prévention et du règlement des conflits, en particulier s'agissant des missions de maintien de la paix des Nations Unies déployées sur le continent africain. Comme cela a déjà été dit au cours du présent débat, bien que la diplomatie préventive soit et ait été utilisée par le système des Nations Unies dans son ensemble, elle n'a pas toujours été considérée comme un pilier central des travaux du Conseil de sécurité. Nous pensons toutefois que

remédier à la complexité due à la nature changeante des conflits requiert une large gamme d'activités, qui doivent traiter des conflits de façon globale, utilisant les instruments disponibles et impliquant tous les acteurs dans différents théâtres, des communautés locales au plus haut niveau politique.

S'agissant du processus lui-même, la Pologne pense qu'il est essentiel que les travaux s'inscrivent dans le cadre des trois principaux piliers de l'Organisation - premièrement, les processus de paix et de sécurité, avec la participation significative des femmes et des minorités; deuxièmement, le développement durable, qui va de pair avec le renforcement de la résilience; et, troisièmement, le respect systématique des droits de l'homme et de l'état de droit. En outre, il est essentiel, selon nous, que la coopération en matière de prévention des conflits soit étendue au secteur privé afin que l'activité centrale des milieux d'affaires soit alignée sur les objectifs stratégiques de la communauté internationale. À cet égard, en réfléchissant à des options pratiques telles que le regroupement des ressources aux fins de la prévention des conflits, nous devons penser à consacrer davantage de ressources privées au développement – si possible sous forme de financement mixte privé-public. Promouvoir une bonne performance économique et un climat macroéconomique porteur aidera considérablement à réduire les tensions sur les fronts social et politique, à stimuler les investissements et à assurer la stabilité à long terme.

La Pologne est d'avis que toutes les parties prenantes doivent continuer d'investir dans de nouvelles méthodes de génération de ressources financières et dans des outils novateurs pour collecter l'information et les données d'analyse afin de mieux déterminer quels sont les menaces et les risques les plus urgents à la paix et à la sécurité et où l'assistance de la communauté internationale est la plus nécessaire. Qu'il me soit permis de souligner l'importance d'une coopération renforcée entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits et de médiation, tel qu'indiqué dans le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et dans l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. À cet égard, nous faisons référence à l'Article 52 du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et à l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui souligne l'importance des organismes régionaux dans le règlement pacifique des différends et la primauté de la diplomatie préventive en

tant que première étape vers la prévention et le règlement des conflits.

Alors que nous réfléchissons aujourd'hui à la prévention et au règlement des conflits, je voudrais souligner l'importance de la médiation. À cet égard, je voudrais me référer à ce qu'a dit dernièrement à New York la Haute Représentante de l'Union européenne, M<sup>me</sup> Federica Mogherini, à savoir que nous avons besoin d'une nouvelle génération de médiateurs, en particulier de médiateurs qui maîtrisent la technologie et qui peuvent l'utiliser pour le bien de tous. En outre, nous sommes ravis de voir que, grâce à la Finlande et à la Turquie, l'initiative du Groupe des Amis de la médiation prospère et s'élargit chaque année.

Pour terminer, je voudrais encore une fois souligner que la prévention des conflits et la médiation sont des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et doivent être reflétés de façon plus marquée dans l'action du Conseil de sécurité. Je pense que le débat d'aujourd'hui contribue à cet objectif.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord condamner les attaques perpétrées hier contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui a entraîné la mort encore une fois d'un autre soldat de la paix tchadien. Je voudrais aussi exprimer mes plus sincères condoléances à la famille de la victime ainsi qu'au Gouvernement et au peuple tchadiens.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. L'Indonésie accueille avec satisfaction les exposés du Secrétaire général, de l'Ambassadrice Mulamula, de M<sup>me</sup> Maite et de M<sup>me</sup> Vilakazi.

Dans de nombreuses situations de conflit en Afrique, les obstacles à la paix sont complexes, instables et caractérisés par des pertes civiles sans précédent, des déplacements forcés et des revers dans les processus de paix. Trop souvent, nous sommes cependant trop occupés à réagir aux conflits pour pouvoir les prévenir et nous attaquer à leurs causes profondes. Cette approche n'est pas viable et s'avère très coûteuse. Je voudrais mettre en exergue trois points.

Premièrement, il est indispensable d'adopter une culture de prévention. Le Secrétaire général a fait de la prévention des conflits l'une de ses priorités dès le premier jour, et ma délégation y est très favorable. L'Indonésie souscrit également au concept de pérennisation de la paix, qui met l'accent sur une approche de prévention des

conflits à l'échelle du système. Nous devons favoriser les synergies entre le Conseil de sécurité et d'autres entités du système des Nations Unies et tirer parti de leurs atouts comparatifs pour traiter de manière globale les facteurs de conflit.

L'ONU ne manque pas d'outils adéquats pour prévenir les conflits. Le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aident les pays en développement à promouvoir une bonne gouvernance, et le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix finance des initiatives régionales de consolidation de la paix en Afrique. L'Indonésie salue également le rôle des bons offices du Secrétaire général et des bureaux régionaux de l'ONU, et encourage le Secrétaire général à utiliser tous les outils de prévention à sa disposition pour prévenir la reprise des conflits.

Deuxièmement, l'ONU ne peut pas à elle seule prévenir et régler les conflits en Afrique. Dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), les peuples d'Afrique ont exprimé leur aspiration à une Afrique sans conflits. Pour réaliser ce noble objectif, l'Union africaine et les organisations sous-régionales prennent de plus en plus en charge les questions liées à la paix et à la sécurité sur le continent. Un partenariat solide entre l'ONU et ces organisations est donc essentiel. De fait, diverses formes de collaboration existent déjà, allant du déploiement d'une mission de maintien de la paix hybride ONU-UA à l'appui de l'ONU aux initiatives régionales de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, il faut tirer pleinement parti des avantages comparatifs de chaque organisation. L'Union africaine et les organisations sous-régionales ont des connaissances inégalées sur les conflits du continent et connaissent bien les parties prenantes concernées. L'ONU doit toujours les écouter. Elles sont également géographiquement proches des conflits, ce qui les incite fortement à les régler et leur permet d'être les premiers intervenants. L'ONU doit collaborer avec elles dès les premiers signes de conflit afin de définir des approches viables.

Dans le même temps, l'ONU peut fournir des conseils sur les politiques à adopter ainsi qu'un appui politique et logistique aux missions de l'Union africaine. L'ONU peut mettre à disposition des ressources suffisantes pour permettre à l'Union africaine de mener à bien ses efforts, qui sont essentiels, notamment en finançant les opérations de paix dirigées par l'Union africaine. En outre, l'ONU et les organisations régionales

peuvent mener une action conjointe de médiation. Un débat stratégique s'impose sur la manière dont l'ONU pourrait mieux appuyer le développement des capacités régionales de médiation en Afrique.

Pour maintenir la paix dans notre région, les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) se sont employés sans relâche à promouvoir la méthode de l'ASEAN, qui repose essentiellement sur la diplomatie préventive. L'Indonésie estime que l'Asie du Sud-Est et l'Afrique ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre en matière de prévention et de règlement des conflits.

Je voudrais terminer en soulignant que même quand les organisations régionales sont pleinement déterminées à jouer leur rôle, il y a une limite à ce qu'elles peuvent faire si le Conseil de sécurité n'est pas uni et n'est pas prêt à assumer la responsabilité principale que lui confère la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons veiller à ce que des ressources soient disponibles pour le maintien et la consolidation de la paix. Attendre de nos missions politiques spéciales et de nos missions de maintien de la paix, qui, comme le Secrétaire général l'a indiqué, sont principalement basées sur le continent africain, qu'elles puissent accomplir leur noble tâche avec un appui limité, revient à leur donner une mission impossible.

L'Indonésie, qui est le principal pays fournisseur de contingents et de personnel de police parmi les membres du Conseil, tient à rendre hommage aux courageux Casques bleus qui sont sur le terrain, y compris ceux d'Afrique, qui, en tant que continent, est le principal fournisseur de contingents dans la région.

Étant donné que je suis le dernier membre du Conseil à prendre la parole avant le Président, et après avoir entendu les déclarations de mes collègues, je pense qu'il est très clair pour nous tous que nous appuyons tous la prévention des conflits. Ce qu'il faut maintenant, c'est mettre en œuvre la diplomatie préventive fidèlement, avec sagesse et fermeté. Par ailleurs, j'appuie la déclaration de l'Ambassadrice des États-Unis, qui nous exhorte à agir. L'Afrique a les yeux fixés sur nous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

Tout d'abord, je voudrais m'associer à mes collègues qui ont condamné l'attaque perpétrée hier contre nos soldats de la paix au Tchad. Je remercie le

Secrétaire général António Guterres de son exposé. Je remercie également l'Ambassadrice Liberata Mulamula, Universitaire invitée et Directrice associée de l'Institut d'études africaines de l'Elliott School of International Affairs, à George Washington University; M<sup>me</sup> Naledi Maite, Directrice de programme de African Women in Dialogue, en Afrique du Sud et M<sup>me</sup> Linda Vilakazi, Directrice de programme de Zanele Mbeki Development Trust, de leurs exposés très complets et instructifs.

Ce premier débat organisé durant la deuxième semaine de la présidence sud-africaine du Conseil est symbolique car il met l'accent sur le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits sur le continent africain. C'est dans ce contexte que nous poursuivons nos efforts diplomatiques pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent au Soudan, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et dans d'autres zones de conflits à travers le monde. Nous croyons en ce rôle central car nous sommes convaincus que la prévention et le règlement des conflits sont moins coûteux que le maintien de la paix en termes monétaires et en termes de pertes en vies humaines, de destruction des infrastructures et de déplacement des populations. Dans son essai intitulé *Clear the Obstacles and Confront the Enemy*, écrit dans la prison de Robben Island en 1976, Nelson Mandela nous rappelle pourquoi la négociation est préférable en ces termes :

« Quand nous aurons fini les combats et que nous aurons réduit ce pays en cendres, nous devons nous asseoir ensemble et parler des problèmes de reconstruction, entre noirs et blancs, Africains et Afrikaners. »

Nous saluons le programme de réformes du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne le pilier Paix et sécurité, qui privilégie la diplomatie préventive, la médiation ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre rapide d'accords de paix, sous la direction des pays concernés. L'Afrique du Sud estime que la coopération et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important en matière de prévention des conflits. À cet égard, l'Afrique du Sud appelle à une coordination stratégique et opérationnelle renforcée et continue des efforts de diplomatie préventive et de prévention et de règlement des conflits déployés par l'ONU, l'Union africaine (UA), les communautés économiques régionales et les autres acteurs internationaux et locaux.

L'Afrique du Sud rend hommage aux efforts de médiation déployés par l'ONU et l'Union africaine

en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Soudan et ailleurs sur le continent. La récente opérationnalisation du Fonds pour la paix permettra de renforcer davantage les capacités et les efforts de l'Union africaine en matière de médiation et de prévention des conflits en Afrique. Ce Fonds est structuré autour de trois domaines thématiques, à savoir la médiation et la diplomatie préventive, les capacités institutionnelles et les opérations de soutien à la paix. À cet égard, il convient de féliciter les États membres de l'UA des efforts qu'ils déploient pour contribuer au Fonds pour la paix, dont la dotation s'élève actuellement à 115 millions de dollars. Les dirigeants africains ont démontré leur volonté politique de traiter et de régler les conflits sur notre continent.

On ne saurait trop insister sur le rôle des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits et dans la médiation. Il est bien connu que lorsque les femmes participent aux processus de paix, ces processus sont plus légitimes, plus durables et plus efficaces. Nous nous félicitons du rôle que jouent déjà African Women in Dialogue, l'Association pour les droits des femmes dans le développement, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et de nombreuses autres initiatives similaires qui consolident la prévention et le règlement des conflits en organisant des négociations au niveau local. Nous invitons instamment le Secrétaire général à déployer davantage de médiatrices, d'envoyées de la paix et de représentantes spéciales pour aider au règlement des conflits et à la médiation sur l'ensemble du continent. L'Afrique du Sud a présenté un projet de résolution relatif au programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin de garantir l'exécution de nos décisions précédentes concernant le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous exhortons les États Membres à renouveler leur attachement aux principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le règlement des différends. Le moment est venu pour l'ONU et le Conseil de sécurité d'intensifier leurs efforts et d'accroître leurs ressources conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies sur le règlement pacifique des différends.

L'Afrique du Sud est convaincue que la paix et la stabilité dans le monde resteront hors de portée si nous ignorons le lien entre sécurité et développement. Le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 reconnaît ce lien fondamental. Dans ce contexte, l'examen de l'interdépendance entre sécurité et développement exige que les différents organes principaux de l'ONU travaillent, de manière complémentaire, dans le cadre de leurs mandats respectifs énoncés dans la Charte, pour assurer une approche globale et intégrée en vue d'une paix durable.

Je voudrais conclure avec une autre citation de Nelson Mandela :

« On s'attendait à ce que nous nous détruisions les uns les autres et à ce que nous nous détruisions nous-mêmes collectivement dans la pire des conflagrations raciales. Au lieu de cela, en tant que peuple, nous avons choisi la voie de la négociation, du compromis et du règlement pacifique; au lieu de la haine et de la vengeance, nous avons choisi la réconciliation et l'édification d'une nation ».

L'Afrique du Sud appelle ses sœurs et ses frères d'Afrique à adopter un état d'esprit similaire; en lieu et place de la haine et de la vengeance, choisissons la réconciliation et l'édification de nos nations. Et une fois de plus, nous exhortons le Conseil de sécurité à allouer davantage de ressources à la diplomatie préventive.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

**M. Gertze** (Namibie) (*parle en anglais*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois ce mois-ci, j'associe ma voix à celles de mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir convoqué cette très importante séance sur le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits en Afrique. Je tiens en outre à remercier le Secrétaire général et nos intervenants de leurs exposés complets, instructifs et détaillés sur la question à l'examen.

Dès sa création en 1945, le Conseil de sécurité a été chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. Depuis lors, ses membres ont autorisé de nombreuses missions de maintien de la paix, notamment au Timor-Leste, au Liban, en Haïti, à Chypre et dans mon propre pays, la Namibie. L'expérience namibienne est la preuve que ces missions sont conçues pour aider les

pays à parcourir le chemin difficile qui mène du conflit à la paix. L'année prochaine, nous célébrerons les 30 ans de cette paix si chère à la Namibie, et nous remercions l'ONU du rôle qu'elle a joué pour instaurer cette paix dans mon pays. La mise en œuvre des résolutions du Conseil est également essentielle pour résoudre les conflits. Je saisis cette occasion pour rappeler que les questions en suspens nécessitent le soutien total du Conseil de sécurité pour assurer la pleine application de ses résolutions.

Depuis la création du Conseil de sécurité, la nature des conflits a changé. Par conséquent, le rôle du Conseil doit aussi s'y adapter. Le Conseil ne peut plus se contenter de réagir. Il doit être proactif. Il doit jouer un rôle plus important dans la prévention des guerres et des conflits. La misère, la souffrance humaine, la famine, les conditions de vie intolérables et les violations des droits de l'homme figurent parmi les premiers signaux d'alerte auxquels nous devons tous faire attention. Pour y parvenir, il faut une coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales, qui connaissent mieux la situation dans leurs régions respectives et s'y adaptent mieux. Je voudrais également ajouter que nous devons tenir compte des facteurs externes, tels que les changements climatiques et l'insécurité alimentaire. Il s'agit là de signaux d'alerte précoce qui peuvent indiquer de futurs problèmes en matière de paix et de sécurité.

La signature, en avril 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies -Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, fournit « des orientations pour approfondir la coopération entre les deux organisations à tous les niveaux en matière de paix et de sécurité ». Depuis, ce partenariat indispensable n'a cessé de se renforcer. À cet égard, la Namibie appuie fermement l'appel lancé par l'Union africaine et les membres africains du Conseil de sécurité pour un financement prévisible des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil au moyen des contributions statutaires de l'ONU.

Le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine s'est concrétisé ces derniers mois, notamment avec la signature d'accords de paix en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Le Soudan est également un excellent exemple du pouvoir de la diplomatie préventive, de la prévention et du règlement des conflits. La prochaine visite du Conseil de sécurité au siège de l'Union africaine, au cours de laquelle se

tiendront des consultations avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, démontre également l'importance du partenariat ONU-Union africaine.

Au cours de la présidence namibienne de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (août 2018-août 2019), la nécessité de donner la priorité à la diplomatie préventive et à la médiation dans la prise en charge des crises et des situations de conflit a été constamment soulignée. Des exemples concrets de cette politique sont les élections pacifiques et réussies qui se sont tenues en République démocratique du Congo et à Madagascar. La SADC a contribué à la recherche d'une solution politique au Lesotho et nous sommes convaincus que, grâce au dialogue, ce pays voisin s'est engagé dans la bonne direction. De plus, la SADC partage totalement l'avis selon lequel il faut renforcer les capacités et les outils de prévention de l'Union africaine au regard de son aspiration à « Faire taire les armes d'ici 2020 ». Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la diplomatie préventive, de la médiation et des négociations dans les processus de consolidation de la paix et de reconstruction.

Je tiens par ailleurs à souligner l'importance des négociatrices et médiatrices dans les processus de consolidation de la paix, comme le prévoit l'Agenda 2063 de l'Union africaine. C'est en 2000, sous la présidence namibienne que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution historique 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette résolution attirait officiellement l'attention du monde entier sur les contributions non reconnues, sous-exploitées et sous-estimées des femmes s'agissant de prévenir la guerre, de consolider la paix et d'inciter les individus et les sociétés à vivre en harmonie. Selon l'International Peace Institute (Institut international pour la paix), lorsque les femmes participent aux processus de paix, l'accord qui en résulte a 35 % plus de chances de durer au moins 15 ans. Ce chiffre devrait à lui seul encourager les parties à faire en sorte que les femmes prennent part à cette conversation. En tant que communauté internationale, nous ne pouvons que bénéficier de la reconnaissance du rôle fondamental des femmes s'agissant de la paix et de la sécurité. À cette fin, la Namibie lancera un centre international des femmes pour la paix, et nous nous félicitons des engagements pris par d'autres États Membres pour arriver à des résultats concrets dans les années à venir, comme l'engagement 2025 de la Finlande et de l'Espagne sur l'inclusion des femmes dans les processus de paix.

Pour terminer, je voudrais souligner l'engagement de la Namibie en faveur de la diplomatie préventive, de la prévention et du règlement des conflits. Par ailleurs, ma délégation reconnaît les initiatives de paix engagées sur le continent et elle salue les efforts de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi que ceux des organisations sous-régionales et des Commissions économiques régionales. Nous sommes fermement convaincus qu'en adoptant une approche plus proactive, en ayant recours à la diplomatie préventive et à la prévention des conflits, nous mettrons un terme à la violence sur le continent africain. Comme l'a dit notre père fondateur :

« Un peuple uni, qui s'efforce de réaliser un bien commun pour tous les membres de la société sortira toujours victorieux ».

Je suis convaincu que le Conseil connaîtrait plus de succès en s'inspirant de cette sagesse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

**M. Amde** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter l'Afrique du Sud de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Notre délégation vous assure, Monsieur le Président, de son plein appui et de sa coopération durant votre mandat. Je vous remercie une fois de plus d'avoir organisé ce débat extrêmement important. Nous espérons qu'il ravivera nos aspirations à une coopération solide entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), notamment en vue de renforcer les capacités en matière de diplomatie préventive.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres, l'Ambassadrice Mulamula et les deux représentantes de la société civile – M<sup>me</sup> Linda Vilakazi et M<sup>me</sup> Naledi Maite – de leurs exposés détaillés et de leurs observations.

L'Éthiopie est convaincue que la prévention des conflits et la médiation sont des outils essentiels à la pérennisation de la paix et du développement. La prévention des conflits et de leur reprise est également le pilier central de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Par ailleurs, nous sommes convaincus que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine tire son fondement de la nécessité de promouvoir la prévention des conflits et de la primauté des solutions politiques, en privilégiant la mise en œuvre des objectifs de l'Architecture de paix et de sécurité, notamment par l'intermédiaire de projets tels que le Système d'alerte

rapide à l'échelle du continent, des activités ciblées du Groupe d'appui à la médiation de l'UA et des travaux du Groupe des Sages de l'UA. À ce stade, je voudrais rappeler que les débats au sein du Conseil n'ont pas permis de faire des progrès satisfaisants quant à la nécessité de renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et notamment d'assurer un financement viable et prévisible aux opérations d'appui à la paix de l'UA au moyen de mécanismes tels que les contributions mises à recouvrement au budget des Nations Unies.

Tout compte fait, le système des Nations Unies ne tire pas suffisamment parti de la diplomatie préventive, qui est un outil indispensable – en particulier les bons offices du Secrétaire général –, pour prévenir et contenir les situations de crise. Le Conseil de sécurité doit également faire davantage pour appuyer et promouvoir les efforts déployés aux niveaux national et régional en matière de prévention des conflits. Cela est essentiel étant donné que la plupart des conflits modernes ont un caractère transnational, en particulier lorsque les frontières sont poreuses, comme c'est le cas dans de nombreux endroits en Afrique. Il va sans dire que les pertes humanitaires et matérielles liées aux conflits sont trop importantes, raison pour laquelle il faut y mettre fin ou les réduire au minimum en ayant recours à la prévention des conflits, à la médiation et à la diplomatie préventive, qui sont de loin les meilleurs outils dont nous disposons pour prévenir les crises.

Nous avons récemment été témoins de l'importance de la médiation dans notre région. La sagesse collective du peuple soudanais et les initiatives de l'Union africaine, de l'Éthiopie et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont facilité le rétablissement de la paix et de la stabilité au Soudan – bienheureux sont ceux qui procurent la paix. Une fois de plus, nous avons pu constater que la prévention et le règlement des conflits sont moins onéreux, font naître l'espoir, favorisent la coopération et nous donnent le temps et la sérénité de réfléchir au caractère destructeur des guerres et au fait que la paix apporte la vie et l'harmonie.

Nous sommes convaincus que l'ouverture et le renforcement du consensus national constituent le fondement d'une prévention efficace des conflits dans le contexte de différends intra-étatiques. La paix dure lorsque le développement n'exclut personne, lorsque la sécurité des citoyens est garantie, lorsque les femmes et les jeunes participent activement à la prise de décisions et lorsque les obstacles à leur développement économique

sont supprimés. Nous avons pu nous rendre compte du pouvoir et du potentiel des jeunes en tant qu'agents de changement positif dans toute notre région, tout récemment en Éthiopie et au Soudan, ainsi que dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Nous devons écouter les jeunes – leurs espoirs, leurs aspirations et leurs préoccupations. Les groupes armés et terroristes tels que les Chabab ne pourront pas se nourrir des défaillances en matière de développement et de gouvernance si les jeunes participent véritablement aux activités de consolidation de la paix. Dans certaines zones de conflit sur le continent africain, l'absence totale de structures étatiques et d'institutions qui fonctionnent comme il faut, ainsi que la corruption et la mauvaise administration, ont poussé un nombre non négligeable de jeunes à envisager de rejoindre ces groupes terroristes. Il est donc crucial de continuer à investir dans l'autonomisation des jeunes et de renforcer les capacités des États et les initiatives de bonne gouvernance au niveau local, notamment dans les espaces non gouvernés.

L'Éthiopie est attachée à la mise en œuvre l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi que de son initiative phare visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, qui mettent l'accent sur la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends sur le continent. Dans notre sous-région, l'Éthiopie promeut les objectifs du mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits de l'IGAD, qui consistent à prévenir les conflits violents en ayant recours à des mesures structurées et cohérentes d'alerte et de réaction rapides. Au niveau national, au cours des 18 derniers mois, l'Éthiopie a fait de la consolidation de la paix une priorité, notamment en créant un ministère chargé de mettre en œuvre des mesures de consolidation de la paix pour renforcer l'état de droit et les capacités du secteur de la sécurité. En plus d'autonomiser les communautés locales, nos initiatives de consolidation de la paix s'appuient sur des traditions autochtones notamment en associant les conseils d'anciens et des chefs religieux à ces efforts, l'objectif étant de parvenir à un consensus national. Nous sommes conscients que ces efforts n'aboutiront pas sans la participation active des femmes et des jeunes.

Nous réitérons une fois de plus qu'en dépit des progrès considérables accomplis au cours des dernières années, ces objectifs régionaux et nationaux en matière de prévention des conflits ne peuvent être réalisés par l'Afrique à elle seule, notamment du fait du manque de ressources matérielles et financières. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, dont

la fonction principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit appuyer activement les efforts nationaux, régionaux et sous-régionaux, étant donné que mieux vaut prévenir que guérir. À cet égard, nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à continuer de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité en tant que cadre de prévention des conflits et de médiation sur le continent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Byaje.

**M<sup>me</sup> Byaje** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur la paix et la sécurité en Afrique, en mettant l'accent sur le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits. Nous vous remercions également de nous avoir donné une tribune et une occasion d'examiner les efforts déployés dans ce domaine en vue de resserrer la coopération et les liens tout en créant de nouvelles possibilités de renforcer la coopération opérationnelle. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) apprécie vivement les contributions apportées durant ce débat.

Le maintien de la paix et de la sécurité mondiales repose sur la collaboration entre plusieurs acteurs. À cet égard, la CEEAC apprécie à leur juste valeur les étapes franchies s'agissant de lever les obstacles à la paix et à la sécurité et de promouvoir la prévention des conflits, la diplomatie préventive et les bons offices sur la base de son partenariat stratégique avec l'ONU et l'Union africaine (UA) et grâce à l'aide de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, de la société civile et des réseaux de femmes et de jeunes.

À cet égard, ma contribution à ce débat sera principalement axée sur trois points. Je présenterai en premier lieu un bref aperçu historique concernant l'apport de la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité. Je mettrai ensuite en relief les domaines de coopération avec d'autres entités, et je conclurai par un examen des lacunes et problèmes persistants, en appelant à des mesures concertées pour accélérer la mise en œuvre des initiatives visant à prévenir les conflits.

Avant d'aborder le thème d'aujourd'hui, je voudrais revenir brièvement sur la situation sécuritaire en Afrique centrale, une région sujette à des conflits de toutes sortes en raison de sa situation géographique au cœur d'un environnement géopolitique instable,

régulièrement marqué par des conflits récurrents qui compromettent la paix et la sécurité et qui ont une incidence négative sur l'ensemble de la sous-région.

Il y a lieu de mentionner que cette situation alarmante ne date pas d'hier ni d'aujourd'hui, mais remonte à la période 1992-1998, une période durant laquelle sept de nos 11 États membres ont connu des guerres violentes et un génocide dévastateur, amenant la CEEAC à réorienter ses objectifs. La Communauté, qui s'était d'abord concentrée sur la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse et d'un développement économique et social équilibré et autonome dans tous les domaines en vue de réaliser à terme l'intégration régionale, a été contrainte de renforcer ses objectifs en février 1999 avec la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), dont la mission principale était de prévenir et résoudre les conflits dans la sous-région.

Depuis sa création, le COPAX a axé son action sur la prévention des conflits, les mécanismes d'alerte rapide et, plus récemment, le renforcement de la coopération avec les organisations de la société civile actives dans le domaine de la prévention des conflits. Des actions politiques et diplomatiques ont également été menées pour contrer et maîtriser la prolifération des armes légères et de petit calibre. Dans ce cadre, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à renforcer la promotion de la paix et de la sécurité au plus haut niveau, condition préalable à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, ainsi que de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Toutefois, empêcher que des conflits de natures différentes n'éclatent dans la région et n'entraînent des crises sociales s'est avéré difficile, tout comme l'élimination des problèmes systémiques, tels que la pauvreté et les exclusions de toutes sortes, ou encore les questions de gouvernance à l'origine de conflits politiques et institutionnels. Les tensions ont tendance à s'aggraver pendant les processus électoraux, tandis que les attaques liées au terrorisme et à l'extrémisme violent et leur corollaire que sont les migrations forcées, la criminalité transnationale et l'insécurité maritime, s'intensifient, dévorant toutes les ressources qui pourraient être consacrées au développement. Il convient également de mentionner les questions transversales liées à la traite des êtres humains, à la contrebande et au commerce transfrontière illicite, ainsi qu'à la prolifération des armes.

Nous notons avec préoccupation que des traditions anciennes, telles que la transhumance et le pastoralisme, sont devenues des sources de conflits, déclenchant l'instabilité et la résurgence de forces négatives et de groupes armés qui pillent les ressources naturelles. Toutes les parties concernées ont appelé à lutter contre ces problèmes de manière globale et sans exclusive. À cet égard, la CEEAC se félicite de l'implication constructive des réseaux de femmes et de jeunes dans les efforts de prévention. Ces réseaux se sont avérés être un atout important sur lequel s'appuyer pour parvenir à une paix durable.

Aussi la CEEAC continuera-t-elle d'œuvrer de concert avec l'Union africaine et l'ONU, par l'intermédiaire du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, au renforcement des capacités pour que les agents de changement, à savoir les femmes et les jeunes, puissent participer sur un pied d'égalité à tous les efforts qui sont déployés pour promouvoir la paix et la sécurité et jouer un rôle central dans la direction et la prise de décision.

La collaboration entre tous ces acteurs est également nécessaire pour endiguer et éliminer la prolifération des armes légères et de petit calibre si nous voulons faire taire les armes d'ici à 2020, créer les conditions propices au développement et réaliser les objectifs du développement durable. Nous devons de toute urgence prendre conscience du fait que l'évolution de la nature des conflits et les dimensions complexes et multifformes qui en découlent pour la prévention des conflits exigent un changement radical de la réponse que nous y apportons. C'est ce qui est à la base de l'approche nouvelle et novatrice qui a incité l'Union africaine et ses principaux piliers, à savoir les communautés économiques régionales et les États membres, à essayer d'adopter d'autres voies et solutions endogènes aux questions de paix et de sécurité.

Pour parvenir à ce noble objectif, l'Afrique s'oriente vers le financement d'une grande partie de ses propres opérations de maintien de la paix tout en comptant sur l'aide du Conseil, qui a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. La mise en commun de ressources prévisibles pour trouver des solutions adéquates aux problèmes demeure pertinente en complément à ces efforts.

Conformément aux principes de subsidiarité, de complémentarité et de solidarité, l'Union africaine, l'ONU, la CEEAC et d'autres entités régionales œuvrent de concert pour coordonner et harmoniser

leurs interventions en matière de prévention et de traitement des causes profondes des conflits. Qu'il me soit permis citer quelques exemples qui ont donné des résultats tangibles pour illustrer des domaines de collaboration et d'action conjointe menée dans le cadre d'accords régionaux.

Des progrès ont pu être réalisés grâce à plusieurs médiations, missions de bons offices et missions politiques qui ont permis d'apaiser les hostilités et de régler récemment des crises politiques. Parmi les dernières évolutions positives rendues possibles par le rôle des organisations régionales, citons la collaboration de la CEEAC, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et des États voisins à l'appui de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Le groupe de facilitateurs, composé d'États membres de la CEEAC et d'acteurs des pays voisins, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et l'Union européenne ont contribué à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Initiative africaine et à la réduction des tensions avec les groupes armés, ce qui a abouti à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Nous avons assisté pour la première fois à une transition pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo, qui a conduit à des changements positifs. Le dialogue national qui vient de s'achever au Cameroun a suscité un nouvel espoir de règlement des différends qui opposent les communautés. À ce stade, il est important de mentionner que la CEEAC est sur le point d'achever une réforme institutionnelle qui renforcera les capacités du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et de la Force multinationale d'Afrique centrale, en vue de les aligner sur l'architecture du continent. Ces deux organes sont pour l'heure très contestés et leur niveau d'intervention est réduit au minimum, malgré l'avantage comparatif que leur confère leur proximité du théâtre d'opération.

Parmi les écueils qu'ils rencontrent figurent le processus de prise de décisions et le manque de ressources humaines, logistiques et financières. Il est dès lors indispensable de renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent intervenir rapidement dans des situations d'urgence, une intervention qui est souvent entravée par des processus de prise de décisions trop lents, étant donné qu'il leur faut le feu vert de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement pour aller de l'avant.

Afin de relever ces défis, la CEEAC exhorte ses partenaires économiques et financiers à renforcer les capacités du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et de la Force multinationale d'Afrique centrale à l'image du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ou du Conseil de sécurité. Dans le cadre de sa contribution à ces initiatives, la CEEAC continuera de plaider pour la tenue de réunions régulières du COPAX pendant les sommets des chefs d'État et de gouvernement, tout en veillant à rendre compte quotidiennement de ses travaux pour éclairer les décisions des chefs d'État et déclencher la prise de mesures, le cas échéant.

La CEEAC se félicite que l'ONU ait reconnu le rôle de complémentarité joué par les organisations régionales et sous-régionales, principalement dans le règlement pacifique des différends. La réforme de l'Union africaine donne un rôle encore plus important aux communautés économiques régionales. Ces modifications, contributions et nouvelles responsabilités qui leur ont été attribuées ont également été prises en compte par la CEEAC dans le cadre de sa propre réforme. La Communauté apprécie à sa juste valeur l'appui technique de l'Union africaine à son mécanisme de système d'alerte rapide, un appui qui l'aidera à atteindre le même niveau opérationnel que celui des autres organes régionaux et lui permettra de s'acquitter de son mandat.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement fort de la CEEAC quant à l'importance d'investir dans la prévention des conflits et de s'appuyer sur la diplomatie préventive, au lieu de recourir à la force, dans les efforts de médiation, qui est la seule voie viable pour régler les conflits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Byaje de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Mohammed.

**M<sup>me</sup> Mohammed** (*parle en anglais*) : Permettez-moi, pour commencer, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et de vous remercier, ainsi que la République sud-africaine, d'avoir inscrit au programme du Conseil cette importante question relative à la paix et à la sécurité en Afrique, en mettant l'accent sur le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention des conflits. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les intervenantes de leurs exposés éclairants, en particulier concernant le rôle des femmes dans la diplomatie

préventive et la manière dont nous pouvons tirer parti des instances et initiatives pertinentes pour promouvoir une meilleure mobilisation.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité sur notre continent et, de fait, dans le monde entier, sont si complexes, si imbriquées, et si lourdes de conséquences qu'aucune organisation ne peut, à elle seule, parvenir à trouver les solutions idoines. Par conséquent, l'ampleur et la complexité des défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés exigent de mobiliser les efforts collectifs de toutes nos parties intéressées. Dans un tel contexte, la diplomatie préventive en tant qu'instrument du rétablissement de la paix endosse un rôle central et indispensable pour nos efforts de paix.

Le débat d'aujourd'hui est donc d'autant plus pertinent que la diplomatie préventive et la prévention des conflits demeurent une priorité stratégique pour nous tous. Elles sont la parfaite illustration de la raison d'être du multilatéralisme et des diverses organisations qui en découlent. En cette époque où la crédibilité de l'Organisation est remise en cause, la présente séance pourrait permettre de mobiliser notre détermination collective à consacrer davantage d'attention à l'outil de prévention, qui reste de loin le plus rentable à long terme, mais qui est, malheureusement, le moins doté en ressources.

Cela étant posé, qu'il me soit permis de faire les trois observations principales ci-après.

Premièrement, étant donné son avantage comparatif évident dans ce domaine, l'Union africaine a adopté, ces dernières décennies, plusieurs instruments, mécanismes et documents d'orientation visant à renforcer ses capacités en matière de prévention. En conséquence, avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture africaine de gouvernance, ses deux plans directeurs jumelés, l'Afrique est bien équipée pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité est fondée sur un éventail de concepts qui va de l'anticipation au développement, en passant par la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et la stabilisation et la reconstruction après un conflit. Les membres le savent : le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est le centre névralgique de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Depuis qu'il est devenu opérationnel en 2004, le Conseil de paix et de sécurité a parcouru un terrain considérable

et a engrangé des gains impressionnants s'agissant de s'attaquer aux conflits sur le continent et de les régler.

Un autre pilier de l'Architecture africaine de paix et de sécurité est le Groupe des sages, qui est au cœur de la diplomatie préventive de l'Union africaine. Le Groupe des Sages, depuis qu'il a commencé ses activités en 2007, a apporté une contribution marquée au renforcement de la diplomatie préventive en Afrique. Un certain nombre d'initiatives sont nées du Groupe pour appuyer les plateformes subsidiaires, notamment le Réseau panafricain des Sages, instance réunissant les groupes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux se livrant à la diplomatie préventive.

S'agissant du renforcement de la diplomatie préventive, je voudrais souligner que la Commission de l'Union africaine s'est dotée d'une Unité d'appui à la médiation, désormais opérationnelle, afin de fournir un appui prévisible, pérenne et institutionnalisé à tous les efforts de médiation sous conduite africaine. En outre, les efforts de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive de l'Union africaine sont également étayés par des envoyés spéciaux, des représentants spéciaux, des hauts représentants et 13 bureaux de liaison et missions déployés à travers le continent.

Bien que certains progrès aient été réalisés en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales, et avec un appui robuste de l'ONU, force est de reconnaître que plusieurs difficultés continuent de compromettre notre capacité à nous acquitter efficacement de notre mandat s'agissant, en premier lieu, de la possibilité d'obtenir des points d'entrée appropriés dans des situations tendues susceptibles d'évoluer en conflits violents.

Le deuxième point que je voudrais soulever porte sur l'importance des partenariats stratégiques. En effet, la collaboration entre l'Union africaine et ses communautés économiques régionales et autres mécanismes, d'une part, et avec l'ONU, de l'autre, telle qu'elle est prévue dans les divers cadres, aux fins d'aborder et de régler les différents conflits, prend progressivement de l'ampleur, conformément aux dispositions de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance.

Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017, repose sur la reconnaissance croissante du fait qu'un partenariat resserré entre l'Union

africaine et l'ONU est une nécessité stratégique pour intervenir rapidement et de manière cohérente et décisive afin de prévenir, gérer et régler les conflits violents en Afrique. En outre, l'intensification progressive du partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au fil de leurs réunions consultatives annuelles, témoigne des progrès considérables qui ont été accomplis pour encourager nos efforts collectifs en vue de relever les défis complexes qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique.

Des consultations étroites entre les deux Conseils, ainsi que la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, améliorent notre compréhension commune des défis auxquels nous sommes confrontés et affûtent nos outils d'intervention, notamment par la diplomatie préventive.

Je voudrais également souligner que l'Agenda 2063 de l'Union africaine présente la vision d'une Afrique pacifiée, prospère et intégrée, ce qui est en ligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, concernant les objectifs de développement durable. Conformément à l'esprit de l'Agenda 2063, l'Union africaine met en œuvre son projet phare qui vise à faire taire les armes sur le continent.

À cet égard, je tiens à féliciter le Conseil pour la contribution qu'il a apportée à cet effort en adoptant la résolution 2457 (2019) en début d'année, résolution dans laquelle, notamment, il appelle l'ONU et ses organismes à se mobiliser pour aider l'Union africaine à atteindre le noble objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Les résultats qu'a produits cette collaboration jusqu'ici sont très appréciables, et le Conseil conviendra avec moi que ce n'est qu'en regroupant nos compétences et nos ressources collectives, en tirant parti de nos avantages comparatifs et en travaillant de manière collaborative que nos deux organisations peuvent raisonnablement espérer avoir une incidence positive sur le terrain.

Mon troisième et dernier point concerne l'importance, sur laquelle on ne saurait trop insister, d'inclure les femmes et les jeunes dans les processus de paix. Ce n'est qu'en veillant à ce qu'ils jouent un rôle dans la prise de décisions en matière non seulement de règlement de conflits mais aussi de médiation, y compris dans la mise en œuvre des accords de paix, que nous pourrions véritablement remédier aux questions essentielles et garantir une paix durable. Pour sa part, la Commission de l'Union africaine a créé des plateformes

consacrées à l'autonomisation des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, telles que le réseau de médiatrices baptisé FemWise-Africa. Ce réseau a attiré de nombreuses jeunes médiatrices, dont bon nombre ont été formées et sont actuellement déployées dans plusieurs pays en situation de conflit ou d'après-conflit pour accompagner les processus politiques.

En outre, dans le cadre de nos efforts pour renforcer la participation et le leadership des femmes par le truchement de l'Union africaine et de l'ONU, nous nous sommes réunis pour contribuer au lancement, en juin 2017, du mouvement de femmes africaines baptisé Réseau des femmes d'influences en Afrique. Récemment, l'Union africaine a également lancé le programme Jeunesse pour la paix en Afrique, qui vise à donner aux jeunes les moyens de les faire participer aux processus de paix sur le continent.

À cet égard, le Président de la Commission de l'Union africaine a nommé Envoyée spéciale pour la jeunesse une jeune femme dotée de toute l'expérience et de la détermination nécessaires, qui a d'ailleurs pris la parole devant le Conseil récemment (voir S/PV.8629). Nous menons également des consultations régionales avec la jeunesse africaine afin de les mobiliser davantage en faveur de la consolidation de la paix sur le continent.

Dans le cadre de nos efforts, nous gardons toujours à l'esprit qu'il incombe au premier chef à nos États membres de prévenir et de régler les conflits, ainsi que de protéger les civils et de promouvoir les droits de l'homme, comme le prévoient les instruments africains pertinents et le droit international. Cela étant posé, je voudrais mettre ici en exergue le lancement du grand dialogue national au Cameroun, qui vise à trouver une solution nationale à la crise qui touche certaines régions du pays. Nous accueillons favorablement cette initiative car nous sommes convaincus que les initiatives locales, dirigées par les populations, ont de meilleures chances de parvenir à une solution durable, élaborée dans un esprit de compromis, pour préserver la paix, la stabilité,

l'harmonie et l'unité nationale. Dans ce sens, nos efforts collectifs de rétablissement de la paix au Soudan, au Soudan du Sud, en Libye, en République centrafricaine, en Somalie, au Mali, et dans le Sahel et la région des Grands Lacs, y compris dans le bassin du lac Tchad et dans la Corne de l'Afrique, sont louables et doivent être consolidés pour resserrer le partenariat entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et l'ONU.

Pour terminer, la médiation, dans le cadre de la diplomatie préventive, est en effet indispensable au règlement des crises et des conflits. Un premier pas important pour apporter des réponses cohérentes, efficaces et rapides aux situations de conflit et de crise en Afrique consiste à améliorer notre analyse et notre appréciation communes des défis auxquels nous sommes confrontés. Dans ce contexte, nous devons avoir recours à tous les outils de la diplomatie préventive, notamment les bons offices, les représentants et les envoyés spéciaux et les émissaires, pour favoriser une approche collective.

En dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour accroître l'efficacité de la diplomatie préventive. Je tiens donc à souligner l'importance de la poursuite des efforts collectifs et concertés pour faire face aux menaces existantes et nouvelles; la pertinence des partenariats et de la collaboration entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé; ainsi que la participation soutenue de toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes, aux processus de prise de décisions relatives à la promotion de la paix et du développement socioéconomique. Ce n'est qu'en mettant en commun nos efforts, nos compétences et nos ressources, en évaluant collectivement nos avantages comparatifs et en collaborant que nous pourrions raisonnablement espérer obtenir des résultats positifs et trouver des solutions durables pour instaurer une paix pérenne.

*La séance est levée à 13 h 10.*